

Rompre la paix du travail,  
est-ce possible ?

Paquets d'économies : sur quel  
pied dansent les socialistes ?

Femmes : pour de véritables  
centres de consultation

Elections : candidature  
de la LMR à Lausanne

N° 168 - 15 octobre 1977  
SEPTIEME ANNEE

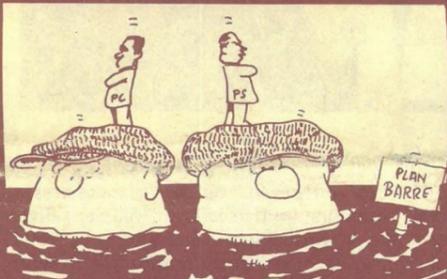
Fr. 2.-

# la brèche

organe bimensuel  
de la ligue marxiste révolutionnaire  
section suisse de la IVème Internationale

## France: dérapage incontrôlé ?

Nous publions ici un premier article retraçant les débats qui se sont ouverts au sein de l'Union de la gauche. Dans un prochain article nous analyserons plus en détails leur contenu et préciserons, à l'occasion de la venue d'Alain Krivine, membre du BP de la LCR à Lausanne le 26 octobre, l'intervention politique des révolutionnaires.



### DESUNION ET POLITISATION

Il y a un peu plus d'un an, le Premier ministre français, Raymond Barre, lançait son plan. Depuis l'offensive de Pinay, en 1958/59, l'attaque menée par la bourgeoisie française n'avait jamais été aussi rude. Néanmoins, même s'il est vrai que le pouvoir d'achat des travailleurs, selon les données gouvernementales, a stagné au premier semestre 1977, Barre et le patronat n'ont pas réussi à porter les coups nécessaires pour assurer une relance des investissements capitalistes. La relève du taux de profit est insuffisante. La classe ouvrière n'est pas dans la même situation qu'en 1958 après le coup d'Etat gaulliste.

Le plan Barre a échoué. Les investissements restent au niveau de l'été 76. La production industrielle est en quasi stagnation. L'espoir repose sur les effets hypothétiques, à court terme, des plans de relance allemand et japonais. En outre, les industriels français ne vont pas obligatoirement gagner les combats concurrentiels sur ces marchés.

suite page 12

# Police Fédérale de Sécurité : NON !



lire en  
page 2

## Les grenades de Malville pour la police zurichoise!

SNPE		FACTURE																																																																
SOCIÉTÉ NATIONALE DES POUDRES ET EXPLOSIFS		71000035																																																																
Société Anonyme au Capital de 218 245 000 Francs Régist. au Tribunal de Commerce de Paris N° 118 435 de la liste des sociétés commerciales SIÈGE SOCIAL : 12 QUAI HENRI IV 75 101 PARIS CEDEX 04 TELEPHONE 272 81 30 TELEX 220 356 SNPE F. ADRESSE TELEGRAPHIQUE NATPOUDRES RC PARIS B 70.003.432 (tax. n° 71.01.037)		Code Mouvement : <input type="checkbox"/>	Número : <input type="checkbox"/>																																																															
DEPARTEMENT : autopropulsion USINE DE : Saint Médard Adresse : 33160 SAINT MEDARD EN JALLES Téléphone : 05.84.22		Date : 13.08.77	Code usine : <input type="checkbox"/>																																																															
Lieu de livraison : ZURICH le 30.08.77.		Code client facturation et code transport : <input type="checkbox"/>	Code transport : <input type="checkbox"/>																																																															
Mode de règlement : par virement en faveur de la "S.N.P.E. au compte 04.4436 ouvert à la Banque Française du Commerce Intérieur 21, boulevard Haussmann PARIS 9 <sup>e</sup> - Téléphone : 30.09.77.		Code client : <input type="checkbox"/>	Code stock client : <input type="checkbox"/>																																																															
<table border="1"> <thead> <tr> <th>Nos de la commande</th> <th>Nos de la facture</th> <th>DESIGNATION</th> <th>Nomenclature</th> <th>QUANTITES</th> <th>Unité</th> <th>Prix unitaire HT</th> <th>TAXES</th> <th>MONTANT T.T.C.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>7155035</td> <td>7100</td> <td>GRENADES LACHRYMOGENES AU CB Mle P 2</td> <td>IIIOIB</td> <td>640 000</td> <td>U</td> <td>52,60</td> <td></td> <td>33.664,00</td> </tr> <tr> <td colspan="2"></td> <td>lot 4 SM 77</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td colspan="2"></td> <td>poilage : 20 caisses bois</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td colspan="2"></td> <td>Poids net : 270 Kgs</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td colspan="2"></td> <td>Poids brut : 560 Kgs</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td colspan="2"></td> <td>TOTAL :</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>33.664,00</td> </tr> </tbody> </table>		Nos de la commande	Nos de la facture	DESIGNATION	Nomenclature	QUANTITES	Unité	Prix unitaire HT	TAXES	MONTANT T.T.C.	7155035	7100	GRENADES LACHRYMOGENES AU CB Mle P 2	IIIOIB	640 000	U	52,60		33.664,00			lot 4 SM 77									poilage : 20 caisses bois									Poids net : 270 Kgs									Poids brut : 560 Kgs									TOTAL :						33.664,00	POLIZEIKOMMANDO DES KANTONS ZURICH Sicherheitspolizei Kasernstrasse 29 Postfach 370 8021 ZURICH - Suisse	
Nos de la commande	Nos de la facture	DESIGNATION	Nomenclature	QUANTITES	Unité	Prix unitaire HT	TAXES	MONTANT T.T.C.																																																										
7155035	7100	GRENADES LACHRYMOGENES AU CB Mle P 2	IIIOIB	640 000	U	52,60		33.664,00																																																										
		lot 4 SM 77																																																																
		poilage : 20 caisses bois																																																																
		Poids net : 270 Kgs																																																																
		Poids brut : 560 Kgs																																																																
		TOTAL :						33.664,00																																																										
Code de la facture : 41025259125 Code de la facture : 110143904 Centre : 870466 Date : 30		CERTIFIÉ CONFORME ET SINCÈRE LA PRÉSENTE FACTURE ÉLÈVE À LA SOMME DE TRENTE TROIS MILLE SIX CENT SOIXANTE QUATRE FRANCS																																																																
Codes taxes : H. Non imposable S. Suspension R. Rébut J. Interdiction 1180 N. Norme 20 M. Norme 3313 E. Exemption		Nos marchandises livrées aux risques et périls du destinataire. Elles sont vendues à prix ferme et dédouanées à Paris. Le transporteur facturé ne garantit en rien cette clause. Toute clause contraire n'est valable que si elle est approuvée par le Tribunal de Commerce de Paris. Nos conditions de vente sont précisées sur l'accusé de réception de commande.																																																																

Grenades au chlore (CB) pour la police cantonale zurichoise : une facture suggestive de la Société Nationale des Poudres et Explosifs française ! Un mois après la manifestation sanglante de Malville, la police zurichoise passait commande d'un nouveau stock de grenades. Telle est la réponse de l'Etat bourgeois au mouvement anti-nucléaire en Suisse. Et cet exemple n'est qu'une infime partie du programme d'armement prévu dans le cadre de la création d'une Police Fédérale de Sécurité pour mater tout mouvement d'opposition.

(page 2)

# sommaire

**Arguments :**  
 - les grenades de Malville pour la police zurichoise  
 - la police de Berne recommande un pistolet à gaz paralysant 2

**EDITO**  
 Le Parti socialiste, la TVA et les mesures d'économie 3  
 Non à la police fédérale de sécurité 3

**SOCIAL**  
 Région horlogère : le projet d'aide fédérale 4  
 Jura Watch 4  
 La Centrale SA 4  
 Lutte des enseignants genevois 5  
 Elections : la candidature de la LMR à Lausanne 5  
 Bienne : presse calomnieuse 5

**DOSSIER (suite) : Paix du travail**  
 Les travailleurs combattifs face à la paix du travail 6 et 7

**Femmes :** Pour de véritables centres de consultation la campagne avortement à Fribourg 8

**Afrique Australe**  
 la logique du bunker 9

**Argentine :** le débat au sein du mouvement ouvrier 10

**RFA :** la répression Appel de la fondation Russell 10

**Anti-nucléaire :** au sujet de l'initiative 11

**Images politiques de l'Amérique Latine**  
 photographies de Luc Chessex 11

**France :** dérapage incontrôlé de l'Union de la Gauche ? 12 et 9

# abonnez-vous

**Abonnements à la Brèche :**  
 6 mois, enveloppe ouverte : fr. 22,50  
 une année, enveloppe ouverte : fr. 45.-  
 une année, enveloppe fermée : fr. 55.-  
 une année, étranger (Europe) : fr. 80.-  
 Outre-mer : prendre contact avec nous  
 abonnement de soutien : fr. 100.-

**Journal "La Brèche", CCP 10-25669, Lausanne.** (préciser le type d'abonnement).

**Pour toute correspondance : Case postale 1000 Lausanne 17**

Ed resp. C.A. Udry - Imprimerie Cedips, Lausanne.

## SOUSCRIPTION

**Objectif 9 mois - 50.000 Fr.**

**Aidez-nous financièrement !**

50 000

—	48 000
—	46 000
—	44 000
—	42 000
—	40 000
—	38 000
—	36 000
—	34 000
—	32 000
—	30 000
—	28 000
—	26 000
—	24 000
—	22 000
—	20 000
—	18 000
—	16 000
—	14 000
—	12 000
—	10 000
—	8 000
—	6 000
—	4 000
—	2 000

Si l'on en croit la progression de 300 o/o par rapport au dernier numéro, la souscription a bien débuté. Si l'on s'en réfère au but, à ce rythme, les 50'000 francs seront atteints dans deux ans !

Lecteurs, sympathisants, amis, aidez-nous à combler le déficit structurel de "la brèche". Versez vos dons, mêmes modestes, au :

CCP 10 - 25 669  
journal la brèche  
Lausanne

ANCIEN TOTAL	500.-
M.L. D., Genève	35.-
J.L. R., Vaud	100.-
J.P. L., Vaud	20.-
D. M., Vaud	35.-
C. C., Lausanne	200.-
D. C., Lausanne	5.-
C. M., Valais (abo soutien)	55.-
N. D., Berne	1 000.-
NOUVEAU TOTAL	1 995.-

# LES REVOLUTIONNAIRES

**"Les révolutionnaires, le Programme commun et les élections en France"**  
 me 26 octobre, 20 h. 30  
 salle des XXII cantons  
 (gare CFF) Lausanne  
 avec Alain Krivine

**"Il y a 10 ans, le Che assassiné"**  
 me 19 octobre, 20 h. 30  
 salle des Vignerons  
 (gare CFF) Lausanne  
 avec un montage audiovisuel sur la vie du Che

## ARGUMENTS

### ZURICH: LES GRENADES AU CHLORE

Les polices cantonales suisses n'attendent pas que la loi sur la Police Fédérale de Sécurité soit votée pour s'équiper. Dans un éditorial du 23 mars 1977, la brèche rassemblait déjà des informations indiquant que l'entraînement de gendarmes cantonaux pour le pilotage d'hélicoptères de police avait déjà commencé et que la conférence des commandants cantonaux de police avait déjà mis au point les travaux préliminaires pour introduire l'informatique dans leurs activités à l'échelon fédéral.

Un autre document (couverture) confirme ces intenses préparatifs : il s'agit d'une facture de la Société Nationale des Poudres et Explosifs (SNPE) française adressée au commandement de la police cantonale zurichoise pour la livraison d'un lot de 640 grenades lacrymogènes pour un montant de 33 mille francs français. Particulièrement intéressante est la date de cette facture : 30 août 1977, soit le mardi suivant la manifestation anti-nucléaire de Berne, moins d'un mois après Malville, moins de deux mois après les affrontements de Gösgen...

Les grenades livrées à la police cantonale zurichoise ne sont probablement pas celles qui ont causé des victimes à Malville. Elles sont néanmoins caractérisées ainsi par "Super-Pholix" no 14, le journal des écologistes français dans leur compte-rendu des violences policières qui ont coûté la vie à Vital Michalon et une jambe à Michel Grandjean : "Grenade à fusil et à main, lacrymogène CB modèle F2 : c'est la classique CB à enveloppe de carton et fond métal, formée de 3 compartiments lacrymogènes en



Cölline de Faverges à Malville : un manifestant blessé par les grenades.

métal. Utilisée en tir tendu à moins de 25 mètres, celle-ci peut être meurtrière. La séparation des étages se fait pas inerte". Le CB, (chlorobenzylidène-malonitrile) est un gaz irritant sternutatoire, qui excite les terminaisons nerveuses des voies respiratoires supérieures, sans provoquer de blessures graves, du moins aux concentrations réalisables en plein air. Il provoque après quelques dizaines de secondes une sensation de brûlure et

des réflexes de défense glandulaires et moteurs (hypersécrétion nasale, salivaire et bronchique, éternuements, toux, vomissements et diminution de la ventilation pulmonaire). L'irritation persiste plusieurs dizaines de minutes après avoir quitté l'atmosphère contaminée. Les irritants employés à doses trop importantes en particulier en milieu clos ou mal ventilé peuvent produire des troubles plus graves.

### BERNE: LE SPRAY PARALYSANT

Le second document émane de la police municipale de Berne. Plus ancien (26 novembre 1975), il est adressé à l'entreprise Hidrag SA, Zurich, pour être employé comme recommandation à l'égard des clients potentiels de cette société - les "organes de sécurité" de tous les pays. Un service gratuit ?

Voici la traduction de quelques extraits de cette lettre :

"Les employés de la police de sécurité et criminelle de la ville de Berne sont armés depuis plusieurs années avec le spray "ATOMAT" et l'ont utilisé assez souvent avec succès. Il contient un gaz excitant qui - lors d'une utilisation judicieuse - rend un adversaire incapable de se battre en un très court laps de temps, ou du moins l'handicape fortement. (...) Nous vous autorisons expressément à faire connaître cette recommandation dans les cercles policiers à l'intérieur du pays et à l'étranger.

salutations amicales  
 police de sécurité et criminelle de la ville de Berne  
 Le commandant  
 colonel de police K. Kessi."

Dans les précautions à observer au sujet de l'emploi de cette arme, le fabricant note entre autres : "A moins de 2 mètres il ne faut jamais viser ou tirer directement dans les yeux de l'adversaire. (...) Si l'appareil est utilisé en espace clos, celui-ci doit être aéré aussi vite que possible pour laisser le gaz s'échapper. La personne atteinte doit être évacuée le plus vite possible à l'air libre. Utiliser un masque à gaz dans ce cas. (...) Aucune personne ou objet touchés



«PATROMAT»

Self defence weapon of reliable efficacy in hand-to-hand fighting against malevolent attackers for:



- Security bodies
- Police / Army
- Customs Officers
- Boarder Guards
- Transports of valuables staff
- Postmen carrying valuables
- Bank tellers
- Railway and Post Office counter staff, etc.

Un spray si inoffensif que ça ?

par le "PATROMAT" ne doivent être déplacés en véhicule fermé. Les habits des personnes doivent être tout d'abord ouverts et lavés. Si possible, les personnes touchées doivent toujours être lavées, en finissant par le visage et les yeux. N'utiliser que de l'eau fraîche. (...) S'il n'est pas possible d'observer ces précautions, le fabricant décline toute responsabilité."

Sicherheits- und Kriminalpolizei der Stadt Bern

Waffenbesitz 32  
 Tafele Nr. 2258/1  
 3011 Bern

BESTÄTIGUNG

Auf Anfragen und Antworten bitte Zeichen und Nummer angeben

Ihre Zeichen: \_\_\_\_\_ Ihre Nachricht vom: \_\_\_\_\_ Unsere Zeichen/Nr. K/d Bern, den 26. Nov. 1975

Betreff: "ATOMAT-Spray"

Sehr geehrter Herr Doktor,

Die Beamten der Sicherheits- und Kriminalpolizei der Stadt Bern sind seit Jahren mit dem "ATOMAT-Spray" ausgerüstet und haben dies den Offizern mit Erfolg angewendet. Es enthält einen Reizstoff, der - bei richtiger Anwendung - einen Gegner in kürzester Zeit kampfunfähig macht oder doch zum mindesten stark behindert. Bei uns sind bisher noch nie Klagen wegen gesundheitlicher Schädigungen nach Anwendung des "ATOMAT-Sprays" eingegangen und dürften wohl kaum zu erwarten sein, vorausgesetzt, dass die Anwendungs-vorschriften strikte innegehalten werden.

Wir ermächtigen Sie ausdrücklich, diese Empfehlung in Polizeikreisen des In- und Auslandes zu verwenden.

Mit freundlichem Gruss  
 SICHERHEITS- UND KRIMINALPOLIZEI  
 DER STADT BERN  
 Der Kommandant:  
 Pol. Oberst K. Kessi

La police bernoise collabore à la vente de cet engin. Un service désintéressé ?

Prescriptions d'autant plus rassurantes que nul part dans son prospectus le fabricant n'indique la teneur du produit employé.

Enfin, dernière révélation, l'ensemble de la documentation - recommandation de la police bernoise comprise - a été découverte dans un pli adressé à une représentation diplomatique chilienne en Suisse ! (réd.)

# Socialistes et paquets d'économies : oui ou non ?

Le 29 septembre, on aurait pu croire que quelque chose de nouveau se passait au parlement. La fraction socialiste du conseil national vota contre l'entrée en matière sur les nouvelles mesures d'économie de la Confédération. Aussitôt, les commentaires ont fusé : d'un côté, on se demandait si le Parti Socialiste Suisse n'était pas en train de passer dans l'opposition, de l'autre si le PS n'était pas en train de faire de la tactique électorale en vue de la votation populaire de décembre au sujet de l'impôt sur la richesse.

De fait, le rejet du paquet d'économies no 2 par le PS apportait un élément nouveau. Au printemps, le PS avait encore voté le paquet d'économies no 1, qui pourtant touchait plus durement les travailleurs que le deuxième avec ses hausses du prix du pain et du beurre. Le paquet no 1 s'attaquait aux caisses-maladie, aux transports urbains et aux écoles professionnelles, tous des domaines où la classe ouvrière est particulièrement concernée.

Ce paquet no 1 devait servir à convaincre la population d'accepter la TVA, en faisant planer la menace de nouvelles mesures d'économies punitives en cas de refus.

De fait, le PS faisait partie de ceux qui ont défendu avec le plus de conviction la TVA. Le peuple a massivement refusé la TVA. Les travailleurs n'ont pas suivi "leur" PS, ils ont refusé de se laisser piller par l'Etat, ils n'ont pas marché dans le chantage.

Quelque peu intimidé par l'écrasante défaite de la TVA, le Conseil fédéral n'en continue pas moins sa politique, avec le culot de prétendre que le peuple lui a donné le mandat de faire absolument des économies. Le paquet no 2 s'est donc ajouté au premier; il est néanmoins formulé de manière plus prudente.

Et c'est maintenant que le PS dit non ! Certes, il faut dire non au paquet no 2, comme il faut dire non à toute attaque de l'Etat, aussi minime soit-elle, contre les intérêts des travailleurs.

Le PS a maintenant le doigt sur la gâchette. Les partis bourgeois refusent de changer en quoi que ce soit leur politique : l'Etat doit assainir ses finances sur le dos des salariés, le paquet no 2 le fait clairement, comme le confirme le conseiller national radical Auer (BL) :

*"On a présenté ce (paquet d'économies) comme un rapiéçage et on a exigé une réorientation complète - comme si dans le domaine des finances fédérales une réorientation fondamentale était possible."*

Le moment est donc venu où le PS a les moyens de montrer de quoi aurait l'air une autre politique. L'impôt sur la richesse apporte des arguments. Même si cet impôt ne remplissait pas les caisses autant que la bourgeoisie l'estime nécessaire, il montre au moins au mouvement ouvrier dans quelle direction chercher l'argent : chez les riches et les super-riches. Si le PS choisissait ce moment pour dire oui aux économies, il enlèverait dès le départ toute crédibilité à l'impôt sur la richesse.

Mais que dit le PS au sujet du paquet d'économies no 1, qu'il avait tout d'abord accepté (et qui

sera voté en décembre - grâce au referendum de la gauche - en même temps que l'initiative du PS pour un impôt sur la richesse) ? C'est l'incertitude totale... Le débat parlementaire sur le paquet no 2 ne permet guère de prendre au sérieux la probabilité que le PS amorce une nouvelle politique. Que veulent dire au juste les parlementaires du PS, quand ils reprochent au Conseil fédéral sa "courte vue en matière de politique financière" ? Il nous semble au contraire que le Conseil fédéral et la bourgeoisie voient plus loin que le bout de leur nez, qu'ils dirigent très clairement leur tir contre le mouvement ouvrier ! En réalité, les espoirs qu'on pouvait tirer du non du PS au paquet no 2 ont été vite déçus, comme l'atteste l'intervention au parlement du conseiller national Diethelm (SZ) :

*"En raison des distorsions de la concurrence, il ne faut pas élever l'ICHA, mais remettre la TVA sur le tapis"*.

Si telle est la nouvelle orientation du PS, il est vrai alors que l'impôt sur la richesse restera un incident de parcours. Alors le PS n'aura tiré aucune leçon du net refus populaire de la TVA le 12 juin. Dès lors, aucune nouvelle orientation n'est à attendre si le PS table sur une défaite de l'initiative pour un impôt sur la richesse et s'apprête à relancer la TVA sous un nouvel emballage.

Une nouvelle orientation est pourtant d'une absolue nécessité. En tant que socialistes révolutionnaires, nous disons oui à l'impôt sur la richesse, nous disons non aux économies anti-sociales des paquets no 1 et no 2 et non à toute nouvelle TVA. Ceux qui veulent économiser n'ont qu'à le faire sur les dépenses militaires ou policières.

Mais notre oui à l'impôt sur la richesse ne signifie pas seulement qu'on aille chercher l'argent chez les riches. Il implique qu'on dise non par principe à tous ceux dont la richesse s'est bâtie sur l'exploitation des travailleurs, non à la paix du travail que les syndicats ont signée avec les patrons. Cela signifie par conséquent qu'il faut recréer la capacité de lutte de la classe ouvrière qui seule lui permettra de défendre ses intérêts.

Ceci ne peut se produire que si le mouvement ouvrier reprend son entière indépendance politique et syndicale à l'égard de la bourgeoisie. Les propositions comme celle du député Diethelm pour la relance d'une nouvelle TVA ne vont sûrement pas dans ce sens !

Plus l'appui à l'impôt sur la richesse sera élevé, plus le non au paquet d'économies no 1 sera massif, plus on arrivera à couper l'herbe sous le pied des collaborationnistes impénitents et à leur TVA. Le mouvement ouvrier n'y parviendra que s'il veut défendre avec conséquence ses propres intérêts, précisément ce que redoute d'un ton pleurnichard le radical Auer au Conseil national :

*"Vous nous laissez dans l'eau froide, vous (socialistes), quand le bateau dans lequel vous avez si longtemps ramé avec nous a chaviré !"*

Il faudrait lui répondre : *"buvez donc la tasse !"*. Kkst



la brèche

Organe mensuel  
de la Ligue marxiste  
révolutionnaire

non à la répression anti-ouvrière



N° 13 / 11 décembre 1970

fr. 1.

## NON A LA PFS !

A l'unanimité moins une voix, le projet de Police Fédérale de Sécurité (PFS) a passé la rampe du Conseil des Etats. Lors de la prochaine session parlementaire, ce sera au tour du Conseil national. Nul doute que la majorité bourgeoise appuyée par quelques socialistes adoptera les vues de Kurt Furgler, le père de la PFS. Aussitôt, 39 organisations de gauche et plus larges (dont la LMR, le Parti du Travail, le POCH, le mouvement anti-nucléaire, le mouvement de libération de la femme, le Manifeste Démocratique, les Comités de Soldats, le Rassemblement Jurassien, les Jeunesses Socialistes suisses, etc.) lanceront la récolte de 50 000 signatures en trois mois pour le referendum contre la loi sur la PFS. Ainsi en a décidé la réunion du 8 octobre de ces organisations, à laquelle une seule section cantonale du parti socialiste participait : celle du Jura. C'est dire si d'ici au lancement du referendum, il s'agira de mener une bataille politique pour que d'autres sections du PS y participent, car elles aussi, comme les organisations syndicales du mouvement ouvrier font partie des victimes désignées. Car cette nouvelle version de la PMI constitue "une nouvelle tentative de mettre sur pied et de renforcer un instrument de répression contre tous les mouvements populaires d'opposition", comme le déclare le communiqué des 39 organisations.

La campagne de chasse aux sorcières, d'assimilation de toute opposition au terrorisme a pris un grand essor en Suisse allemande : à Bienne, le quotidien local de langue allemande annonce que la LMR a revendiqué par un appel téléphonique anonyme (!) l'enlèvement (!) de l'aspirant officier disparu sur la place d'armes de Bure - et il refuse de publier un démenti (voir page 5); dans le canton d'Argovie, le 6 mai, un déploiement policier sans précédent, en liaison directe avec la police allemande, se livre au quadrillage de plusieurs villes, canons au vent, sous prétexte de rechercher les ramifications en Suisse de la RAF...

En Allemagne fédérale proche, l'opposition de droite réclame l'interdiction de plusieurs organisations d'extrême-gauche et la campagne hystérique contre les intellectuels supposés "sympathiser" avec la RAF prend de telles proportions, qu'Helmut Schmidt lui-même a dû déclarer publiquement qu'elle allait trop loin.

Même si en Suisse romande cette vague de criminalisation de l'opposition ne va pas si loin, les polices cantonales suivent discrètement mais méthodiquement des stages d'entraînement de police anti-émeute à Drogens (FR) et elles ont été de la partie à Moutier comme à Gösgen.

Alors que le Conseil fédéral ne manque pas une occasion de rogner sur les dépenses sociales, il demande un crédit de départ de 7 millions pour équiper d'armes de guerre civile la PFS : blindés, pistolets-mitrailleurs ! Alors que de premiers mouvements de travailleurs en Suisse romande commencent à dévoiler le rôle de l'Etat-protecteur des intérêts patronaux (le Conseil d'Etat neuchâtelois se plaignait de n'avoir pas les forces de police suffisantes pour neutraliser les piquets de grève durant la lutte des 1 000 ouvriers de Dubied), alors que le mouvement anti-nucléaire soulève les mêmes questions en Suisse allemande, la bourgeoisie suisse, qui vient de recevoir sur des tapis iraniens le président ouest-allemand W. Scheel, s'inspire directement de la bourgeoisie allemande : renforcement "préventif" de l'Etat. Kurt Furgler, que sa conscience interdisait (!) de traiter personnellement la question de l'avortement, n'a eu aucun scrupule à se faire l'agent diligent de ce renforcement policier. Lui qui, lors de la présentation du premier projet de PFS, ne parlait que de lutte anti-terroriste, de protection des organismes internationaux et des chefs d'Etat, vient de poser cartes sur table : il lui faut 1 000 policiers pour "maintenir l'ordre intérieur" !

11. 10. 1977, F. G.

# Exercices - alibi dans la région horlogère

La crise dans l'industrie horlogère suisse n'est pas encore surmontée. Certes il y a eu ces derniers mois une certaine hausse de la production, mais la tendance à la suppression d'emplois — sauf de légères exceptions — ne s'est pas renversée. Et surtout, les modifications structurelles causées par l'introduction de la montre électronique ne sont pas encore terminées. La place que va conserver sur le marché capitaliste la montre mécanique traditionnelle n'est pas du tout claire. La crise structurelle de l'industrie horlogère suisse a débuté par le fait que le capital américain investi jusque-là dans la production micro-électronique s'est tourné également vers la production de montres. Les montres à quartz électroniques sont de deux sortes, celles à affichage digital sans partie mécanique et celles qui ont un affichage conventionnel (à aiguilles). Ainsi, pour la première catégorie des montres à affichage digital, les connaissances techniques mécaniques extrêmement développées de la fabrication de montres traditionnelles n'ont plus leur place, ou du moins sont d'une importance nettement moindre. L'on peut donc dire que la raison essentielle de la crise horlogère réside dans le fait que c'est pratiquement un nouveau produit qui vient concurrencer la montre traditionnelle. La comparaison avec l'introduction du nylon par rapport au coton n'est pas exagérée. Et à l'époque il ne fut en rien étonnant que les trusts textiles traditionnels aient perdu lors de cette innovation leurs places avantageuses sur le marché.

En soi nous ne devons pas condamner l'introduction de la montre à quartz. Le problème est seulement : comment une telle innovation technique se fait-elle dans le système capitaliste ? Les connaissances sociales sur des questions techniques ne sont pas utilisées ici dans l'intérêt de la société dans son ensemble en partant de ses besoins. Elles sont bien la propriété privée de quelques-uns, et sont introduites comme avantages concurrentiels pour un capital privé. De ce fait l'introduction d'un progrès technique dans le capitalisme se fait toujours de manière chaotique et par à-coups, cela veut dire dans le cas de l'horlogerie, sans aucun doute, sur le dos des travailleurs concernés.

Les grandes entreprises horlogères traditionnelles ont été incapables jusqu'à maintenant de riposter à l'offensive des trusts américains de l'électronique. D'autant plus qu'entre elles la concurrence continue d'être implacable, tant au niveau de la technique de production que sur le plan des produits eux-mêmes. Aujourd'hui la montre à quartz la meilleure marché est offerte sur le marché pour dix dollars. Par là la montre à quartz intervient directement sur le marché de montres à bas prix que l'on croyait jusqu'ici réservé aux montres mécaniques. Cela implique que dans le secteur mécanique des montres bon marché certains changements devront aussi se produire. Il est pour l'instant impossible de dire jusqu'à quel point l'industrie horlogère suisse est capable de se défendre dans ce secteur. Et le passage en Suisse à la montre électronique ne va pas résoudre le problème de l'emploi des travailleurs et travailleuses de l'horlogerie.

Ce passage va en outre modifier la nature et l'importance des qualifications par rapport à l'industrie horlogère classique : d'un côté une main-d'œuvre formée plus scientifiquement et de l'autre des travailleurs auxiliaires déqualifiés.

## Le projet d'aide fédérale : aide à l'horlogerie ou aux banques ?

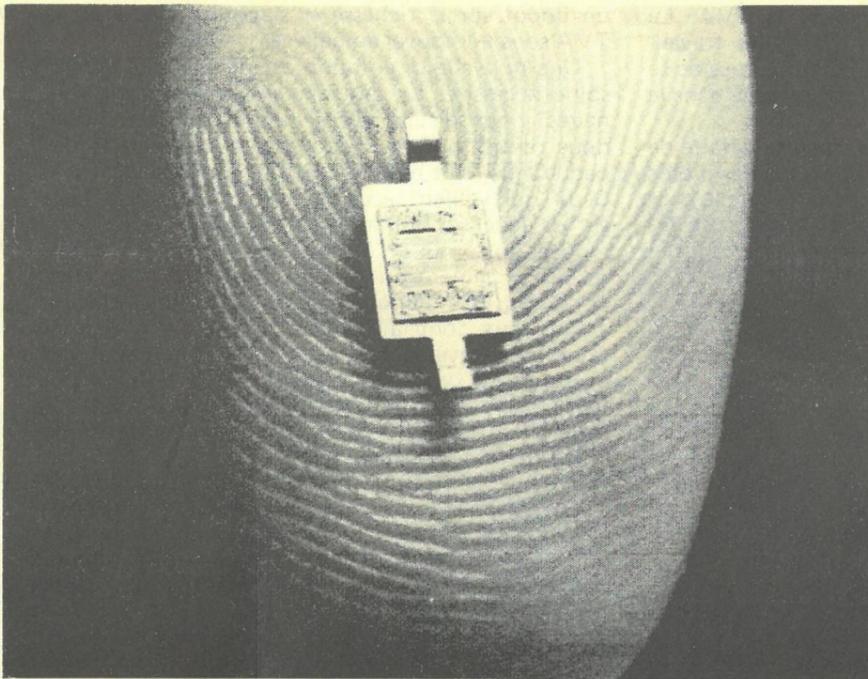
Le conseil fédéral, pour cette raison précisément a fait une proposition qui devrait "soulager" la crise horlogère. Ce projet contient un allègement du prix des crédits que les banques pourraient accorder à certains projets et introduit un cautionnement. Cette aide est valable pour des projets qui seraient faits pour l'établissement de nouvelles industries dans la région horlogère. En mettant sur la table la somme modique de 30 millions de francs qui seraient dépensés dans les 10 prochaines années à raison de 3 millions par année, on espère provoquer un investissement total d'environ 700 millions de francs. L'espoir est utile mais à lui seul il ne va rien apporter à la population de la région hor-

logère. Car le caractère alibi de ces mesures est évident : en effet si je donne un franc à tous ceux qui investissent un million, avec 100 francs je peux "déclencher" 100 millions d'investissements. Mais toute la question réside dans le fait de savoir si ce million sera investi réellement ! De plus la diminution du taux d'intérêt est dépendante du fait que les cantons et les banques accordent des avantages similaires : et ce sont les banques elles-mêmes qui devront décider de "concéder" ou non ces avantages et ainsi de "soutenir" des industries alternatives. Une semaine après la publication de ce projet par l'OFIAMT, ces mêmes banques déclaraient que leur souci sera à tout moment "d'éviter de

courir des risques liés à des modifications structurelles" — et que l'on ne peut pas attendre des banques "qu'elles accordent des crédits sans tenir compte de leurs rendements relativement faibles" !

Ces considérations étant faites on ne peut, bien évidemment, rien attendre du projet d'aides financières pour la région horlogère du conseil fédéral, en ce qui concerne la garantie des places de travail. Plus encore il faut souligner le fait que avec cette "aide" les profits des capitalistes seront subventionnés, sans que ceux-ci ne s'engagent à quoi que ce soit. Et cela toujours sous la bannière : "prise en charge des pertes par l'Etat, et prises en charge des profits par les capitalistes privés".

25 septembre, TR.



## JURA WATCH

### Le rachat par le syndicat : une solution ?

A Jura Watch, Delémont, après la décision de mise en faillite, les 27 travailleurs de l'usine, avec l'appui de la FTMH et l'accord de l'office des faillites ont fondé "la Coopérative horlogère de Delémont", avec à sa tête un conseil d'administration dont le président est le secrétaire syndical local. Même si la solution est provisoire, jusqu'à ce qu'un nouveau patron se présente, le personnel a ainsi décidé "d'être son propre patron". Il a souscrit avec le syndicat des parts sociales de la coopérative. Mais c'est l'assemblée des créanciers qui est l'organisme, aux yeux de la loi, qui peut disposer du destin de l'usine en faillite et du sort des travailleurs. En constituant une telle coopérative, les travailleurs ne créent aucun rapport de forces réel face aux créanciers ou à un futur patron, certainement prêt à sacrifier, si nécessaire, un certain nombre d'entre eux sur l'autel d'une restructuration. Au contraire en entrant dans une logique de gestion, ils sont confrontés à chercher de nouveaux marchés, et, à cause des lois de la concurrence, à devoir consentir des "sacrifices" par exemple sur le montant de leur salaire pour "sauver l'usine". Le soutien de la FTMH à une telle opération n'est pas nouveau; déjà à Fleurier, pour maintenir l'usine Favre-Leuba, une telle coopérative avait été mise sur pied, avec l'accord de la FTMH, de la commune et de l'association patronale. Comme on le voit les partenaires sociaux ont tout lieu de se féliciter d'une telle "solution" : pour le patronat elle désamorce toute velléité de riposte réelle des travailleurs aux licenciements et aux fermetures d'entreprises; pour les syndicats, elle permet de faire l'économie d'une lutte sur l'emploi qui ne peut pas être une lutte entreprise par entreprise, mais bien plutôt un combat qui rompt avec la logique capitaliste, comme celui des Lip à Besançon. Il se pose alors la nécessité de lier de premières expériences réelles de contrôle ouvrier (sur les stocks, le livre de compte, les cadences, l'emploi), par exemple dans le cadre d'une grève avec occupation, avec la nécessité de mettre en place à l'échelle nationale et internationale (pour l'horlogerie par exemple) une planification socialiste partant des besoins de l'ensemble des travailleurs d'une région ou d'un secteur économique. C'est dans cette optique que nous mettons en avant la nécessité de nationaliser sous contrôle ouvrier un secteur comme celui de l'horlogerie, comme pré-condition pour permettre le développement de régions entières laissées pour compte par les investissements des capitalistes à la recherche du profit maximum.

correspondant jurassien

## La Centrale S.A.

Jusqu'au 6 octobre, les 307 travailleuses et travailleurs de la fabrication de boîtes de montres "La Centrale" à Bienne, Le Locle et Courchapoix n'avaient reçu que 15 o/o de leur salaire de septembre pour ceux qui sont au mois et 50 o/o pour les autres.

Dans un tract distribué au début de la semaine sur les boîtes importantes de l'horlogerie biennoise, nous disions :

Pour justifier cette rupture des contrats de travail, la direction de La Centrale explique qu'elle a des difficultés financières et que la Banque Cantonale Bernoise refuse de faire le moindre "effort financier". Selon la presse, l'attitude de la BCB s'expliquerait par les inté-

rêts qu'aurait la SSIH dans cette affaire. En clair, il s'agirait pour la SSIH de s'assurer l'absorption de La Centrale — dont elle est le principal client — dans les meilleures conditions possibles.

Pourra-t-on une fois de plus dire que les jeux sont faits et que le sort des 300 travailleurs et travailleuses de La Centrale a été scellé par les machinations obscures des intérêts financiers ?

Le mouvement ouvrier et tous les travailleurs doivent tout faire pour éviter cela. Le patronat est le seul responsable de la situation financière de La Centrale qui dispose d'ailleurs d'un carnet de commandes bien rempli, à tel point que la production se faisait ces derniers mois par équipes et à des rythmes accélérés. Le personnel de La Centrale est passé de moins de 100 en 1974 à 207 aujourd'hui, et même l'embauche continue.

Le projet des grands de l'horlogerie est de toute évidence de restructurer La Centrale. Selon l'Impartial du 1. 10. 77 "un mouvement de concentration des activités à Bienne se dessine". Cela signifierait des licenciements qui s'ajouteraient aux 12 travailleuses qui ont déjà perdu leur emploi à la succursale du Locle.

On peut se demander si le Conseil d'Administration de la Banque Cantonale Bernoise ne couvre pas une opération de spéculation avec des licenciements à la clé ? Dans ce cadre, il faut rappeler que cette banque est étroitement liée au canton de Berne qui, par ailleurs, déclare vouloir aider les régions touchées par la crise horlogère !

Dès qu'elles ont appris les difficultés de paiement de la centrale, les autorités biennoises ont mis en place un dispositif qui cache mal

leur impuissance à résoudre ce problème, mais qui ne stimule pas du tout les travailleurs à s'organiser pour se défendre. En donnant aux travailleurs la possibilité d'avoir recours à l'Office du Travail, la municipalité "de gauche" tend la main à ceux qui veulent restructurer et licencier et d'autre part va à l'encontre d'une solution qui ne peut être que collective pour les travailleurs.

De son côté, la FTMH se limite à "regretter le fait que la BCB ait bloqué les crédits alors que les travailleurs semblaient déjà engagés avec la SSIH, susceptible d'absorber La Centrale et d'assainir ainsi la situation financière" (L'Impartial). Il semblerait que la FTMH mise sur une absorption de la Centrale par les plus gros requins de l'horlogerie sans réellement se préoccuper des problèmes d'emploi qui pourraient en découler. (tract du 3. 10. 77).

Au cours des assemblées d'information que les secrétaires de la FTMH ont organisées à La Centrale à Bienne, ils se sont contentés de faire patienter les travailleurs sans chercher du tout à les organiser pour exiger le versement immédiat des salaires. Ce premier pas dans la mobilisation aurait été indispensable pour être prêt ensuite à résister aux mesures de restructuration qui vont certainement suivre. Il aurait permis également de s'informer sur la véritable situation financière de l'entreprise pour préparer la lutte sur la garantie des emplois.

Le 6 octobre, le reste des salaires de septembre a été versé mais rien n'est assuré quant à l'avenir des emplois.

correspondant Bienne  
le 8 octobre 1977

## La Banque Cantonale spéculé, les travailleurs ne touchent plus rien !

Après la grève du Cycle

## Mini-victoire des enseignants genevois

Après la grève d'une demi-journée du mois de mai, le Conseil d'Etat est obligé de reprendre les négociations : il a déjà accordé une diminution d'une heure pour les horaires les plus élevés du Cycle d'Orientation !

Le 4 mai dernier, les professeurs du CO (Cycle d'Orientation) avaient observé un arrêt de travail d'une demi-journée pour obtenir une diminution du temps de travail. Cette revendication, toujours dans la foulée du mouvement de la Fonction Publique, représenté maintenant par le Cartel Intersyndical de l'Etat, a été partiellement satisfaite pour tous les fonctionnaires puisque depuis le 1er juillet de cette année, ils ne travaillent plus 43 heures 3/4 mais 42 heures, et ont obtenu une 4ème semaine de vacances. Le Conseil d'Etat a prétexté que les enseignants travaillaient déjà moins de

FAMCO qui fonctionne d'habitude par assemblées de délégués, a convoqué une assemblée générale de tous les maîtres au soir même de cette entrevue pour décider, également sur la base d'un sondage effectué ces derniers jours dans les collèges, des moyens que l'on se donne pour continuer la lutte.

### Résultats de l'entrevue

— une heure de diminution des postes complets et 3/4 de poste à la rentrée 78;  
— mission donnée à une commission de gestion de l'Etat de dire au 31 décembre 77 si la revendication d'une 2ème heure de diminution du temps de travail pour les enseignants du CO est justifiée pour aligner leur horaire sur celui du secondaire supérieur. En effet, même si les titres et la formation requis pour un professeur du CO et du secondaire supérieur sont les mêmes, les profs du supérieur bénéficient d'une ou deux heures de moins au poste.

travail. Aucun autre délai n'a pu être obtenu.

Ne vous découragez pas, ici finit l'aspect technique de l'histoire...

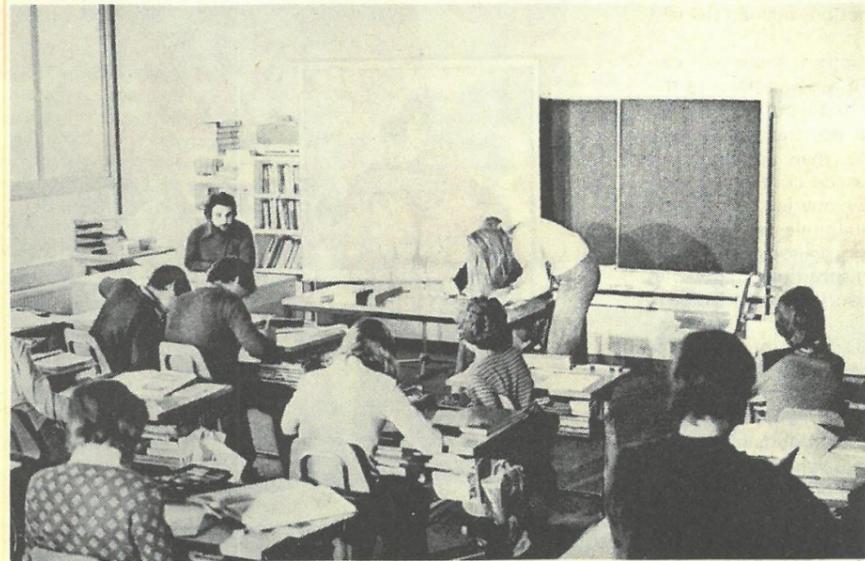
### Premières réactions

Lors de l'assemblée générale du 6 octobre, malheureusement peu suivie (seulement 120 profs), les remarques suivantes ont été faites :

\* le Conseil d'Etat ne pouvait donner moins !! Il pourrait réussir ainsi à diviser les enseignants du supérieur qui n'ont rien obtenu si ce n'est une enquête... et ceux du CO, et à démobiler ces derniers qui se mobiliseraient de cette heure.

\* mais le Conseil d'Etat a quand même reculé depuis sa position intransigeante du mois d'avril et la mobilisation a payé.

\* nous devons récuser la commission d'enquête sur l'alignement des postes entre supérieur et CO, cette revendication ne demande aucune enquête et l'on veut obtenir l'alignement complet des postes pour la rentrée 78.



4 mois après leur débrayage, les enseignants du Cycle obtiennent un allègement d'horaire.

42 heures par semaine pour refuser de leur accorder une diminution de temps de travail ainsi que de poursuivre les négociations.

A cause de ce refus, et parce que les enseignants du primaire et du secondaire supérieur n'envisageaient pas des moyens de lutte aussi "durs", les profs du CO ont fait la grève pendant une demi-journée. Celle-ci, suivie à 60 o/o environ, a permis un large débat parmi les enseignants et aussi à l'extérieur de l'école en faisant connaître et comprendre nos revendications. Le soutien des parents entre autres, a été important. Le Grand Conseil a ensuite voté une motion, alors que l'ensemble des partis reconnaissent que nos revendications étaient justifiées (on les remercie...), demandant au Conseil d'Etat de reprendre les négociations et d'ouvrir une enquête pour évaluer le temps exact de travail des maîtres.

Forte de ce large appui, non pas à la grève (hé, faudrait quand même pas croire !) mais aux revendications, la FAMCO, Fédération des Associations de Maîtres du CO, a obtenu une entrevue avec le Conseil d'Etat (qui avait pourtant refusé de la revoir en avril...) pour le jeudi 6 octobre. Pour faire pression sur le Conseil d'Etat et remobiliser les enseignants, la

Même le Conseil d'Etat reconnaît que c'est là une "erreur historique", mais il demande quand même une enquête...

### Situation actuelle :

CO		
poste	heures	moyenne du poste
1/2	12-14	13 h.
2/3	15-18	16 h.
3/4	19-23	20 h.
complet	24-28	25 h.
secondaire supérieur		
poste	heures	moyenne du poste
1/2	11-13	12 h.
2/3	14-16	15 h.
3/4	17-21	18 h.
complet	22-26	23 h.

L'heure accordée, qui diminue la moyenne du poste (moyenne à obtenir sur l'ensemble d'une carrière) au 3/4 et du poste complet, diminue donc l'écart entre CO et secondaire supérieur. Cet écart sera d'une heure en moyenne. La diminution du temps de travail représente 400 heures d'enseignement et coûtera environ 1 million à l'Etat l'année prochaine.

— la commission d'enquête doit également décider si la demande de l'ensemble du corps enseignant d'obtenir une diminution d'horaire correspondant aux 42 heures des autres fonctionnaires est justifiée ou non. Au 31 décembre la commission devra donner ses méthodes de

\* pour appuyer ce point et avancer dans l'obtention de l'adaptation des 42 heures aux horaires des enseignants, l'assemblée propose de reprendre contact avec les enseignants du supérieur et arriver à se mobiliser unitairement; de préparer une manifestation lors de la discussion du budget par le Grand Conseil; d'envoyer des copies d'élèves non corrigées à la commission d'enquête, question qu'elle se rende compte du travail que cela représente...

Il est difficile de proposer une grosse mobilisation là-dessus maintenant, car en même temps on est censé résoudre la question de la caisse de retraite CIA et appeler à participer à une assemblée de délégués décisive pour un nouveau système de paiement des cotisations le 27 octobre.

D'autre part, d'ici la fin de l'année et sur le plan pédagogique cette fois, une consultation dans tous les CO a été organisée pour faire le bilan de la "Réforme II", au stade expérimental dans 3 collèges depuis 4 ans et qui devrait être généralisée maintenant. Nous avons d'ailleurs l'intention de revenir bientôt sur ce sujet.

Pas de trêve donc ! Après cette première victoire sur le Conseil d'Etat, la lutte continue, et sur tous les fronts !

A.

ELECTIONS COMMUNALES A LAUSANNE

# Une candidature révolutionnaire

Les 12 et 13 novembre auront lieu dans le canton de Vaud les élections municipales. Pour la première fois, la LMR présente à Lausanne une liste de 10 candidats (dont 3 femmes, 8 salariés).

Lausanne et sa banlieue, relativement moins touchées par la crise que d'autres régions de Suisse romande, n'en ont pas moins connu une forte réduction des postes de travail, une détérioration systématique des conditions de logement, des transports publics (les plus chers et les plus vétustes de Suisse), et une aggravation de l'insuffisance chronique des équipements sociaux et culturels. En outre, la Municipalité s'est distinguée par un bon nombre d'actions policières inspirées par le racisme anti-jeunes. Dans ce contexte, les partis de gauche traditionnels n'offrent aucune alternative à la politique de la bourgeoisie. La présence des révolutionnaires durant la campagne électorale s'impose donc; pour dénoncer l'attaque des patrons et de l'Etat aux conditions de vie des salariés; pour affirmer à l'inverse des illusions de la voie parlementaire que répandent PS et POP la nécessité de l'action collective des travailleurs, des locataires, des femmes, des jeunes, des immigrés pour créer un réel rapport de forces social et politique face à la bourgeoisie.

Une majorité électorale de gauche dans la ville de Lausanne est du domaine du possible. Mais rien à voir avec l'Union de la Gauche : le Parti Socialiste fait cavalier seul. Les notables de la Municipalité sortante (Deppen, chef de la police, Lévy, chef des travaux publics) n'ont pas été déboulonnés, ils se retrouvent en tête de liste, et ils restent entièrement fidèles à la collaboration de classe qu'ils pratiquent allègrement depuis de nombreuses années. A tel point que tous les préparatifs, non pas tant pour une alliance élec-

torale que pour un simple apparentement de listes, entre le PS et le POP ont échoué. Dès le début de la campagne, les socialistes annonçaient qu'ils s'en tiendraient à la représentation "proportionnelle" à la Municipalité — ce ne pouvait être qu'une garantie donnée à la bourgeoisie qu'en cas de majorité au conseil communal, les socialistes se garderaient bien, même s'ils en avaient la possibilité, de vider les représentants des partis bourgeois à l'exécutif de la ville.



La crème radicale : aucune crainte du côté du PS...

Une telle probabilité de majorité de gauche sans aucun contenu politique ne fait que donner plus de poids à une candidature révolutionnaire, qui soulève les questions-clés que la gauche traditionnelle évacue, en montrant que celle-ci ne peut même plus se retrancher derrière l'insuffisance de ses résultats électoraux pour refuser de les aborder. La Ligue Marxiste Révolutionnaire (le quorum de 5 o/o rendant l'obtention de sièges bien incertaine) propose l'appareillement des listes au POP, mais l'essentiel de sa campagne consistera à illustrer le fait que la défense des intérêts des salariés passe d'abord par leur action et leur organisation collective.

F. G.

Dans le prochain numéro, nous consacrerons une large place à la politique communale vaudoise et à notre campagne électorale.

## INITIATIVE DU PdT : LA LMR PROTESTE

Le Bureau politique de la LMR (Ligue marxiste révolutionnaire) s'élève vigoureusement contre la proposition faite par le Conseil fédéral et adoptée par le Conseil national de déclarer non valide l'initiative "contre la vie chère" du parti du travail. Une telle

proposition se situe dans la droite ligne des atteintes répétées aux droits démocratiques et met en lumière l'objectif du démantèlement des droits populaires : faire taire la classe ouvrière et spécialement les travailleurs et leurs organisations qui remettent en cause la paix des

patrons et de leur gouvernement. La LMR demande à tous les parlementaires de s'opposer à la proposition du conseil fédéral et appelle toute la classe ouvrière et ses organisations à se défendre activement contre de telles attaques.

## Les affabulations du Bieler Tagblatt

Franchissant un pas de plus dans sa campagne de chasse aux sorcières, le "Bieler Tagblatt", a annoncé à grand fracas que la LMR serait éventuellement impliquée dans "l'enlèvement" de l'aspirant disparu à Bure. Le ridicule ne semble pas tuer ces journalistes et au nom "de la liberté de la presse" ils se permettent de propager calomnies et fausses informations, tout en refusant de publier jusqu'à maintenant le démenti qui leur a été envoyé. Au contraire, dans un éditorial ils justifient la publication de cette soi-disant nouvelle en laissant entendre qu'elle pourrait être dans l'ordre des choses "quand on voit ce qu'il se passe en Allemagne"...

Depuis l'enlèvement de Schleyer, le "Bieler Tagblatt", journal radical "très à droite" qui détient le mo-

nopole de la presse dans la région bernoise, mène une campagne de chasse aux sorcières contre la gauche et l'extrême-gauche. Reprenant les propositions de la démocratie chrétienne et de Strauss il ne manque pas une occasion de souligner que socialistes, communistes, extrémistes de gauche font le lit du terrorisme. Et selon les rédacteurs de ce mini-trust Springer il faut extirper le mal à la racine... Ces grands défenseurs de "l'ordre" comprennent par cela évidemment le renforcement de la répression contre tout mouvement d'opposition et les limitations aux droits démocratiques (Berufsverbot, atteinte aux libertés d'expression, etc.).

Nous publions le rectificatif envoyé par la section bernoise de la LMR :

"Dans son édition d'hier le Bieler Tagblatt posait la question suivante : 'la LMR a-t-elle enlevé l'aspirant disparu ?'. Cette information

sensationnelle est basée sur un appel téléphonique anonyme. De plus l'article est conçu de telle manière que la question citée plus haut trouve une réponse affirmative. Cela nous amène à poser également une question : le Bieler Tagblatt accorde-t-il crédit habituellement à un appel anonyme ? En outre est-il de mise de publier de tels articles sans prendre contact auparavant avec les personnes mises en cause ? La réponse à ces questions est facile à deviner.

"Ainsi, le Bieler Tagblatt utilise les mêmes méthodes que la presse Springer en Allemagne qui permettent de criminaliser tous les socialistes. Ceux qui voudraient connaître les positions de la LMR peuvent savoir que nous rejetons clairement les méthodes terroristes. Nous sommes convaincus que seule la majorité de la classe ouvrière pourra construire une société socialiste."



-2-

# BILAN DE 40 ANS

## Une œuvre des sy

Ni en 1937 ni en 1956/57, les syndicats suisses n'ont "subi" le nouveau régime. Ils en ont été les plus fervents défenseurs.

Depuis des années un courant combatif syndical et politique dénonce la paix du travail en Suisse. En général le débat ne va pas très loin ou se limite à opposer la grève et les négociations au sommet. Rares sont les tentatives de circonscrire plus concrètement ce qu'il faut entendre par paix du travail. Toutes sortes de théories ont cours chez les travailleurs. Les uns identifient la paix du travail à une interdiction de la grève en Suisse. Les autres limitent la paix du travail à une clause au début de nombreuses conventions collectives. Selon eux il

suffirait de biffer cette clause pour que la lutte soit de nouveau possible en Suisse. D'autres encore sont d'avis que la paix du travail, avant d'être un code des rapports de travail, serait une politique syndicale caractérisée par le respect de l'intérêt du patronat.

Ceux qui militent activement dans les syndicats et sur les lieux de travail savent que la paix du travail est en réalité un peu tout cela, mais les idées restent en général bien confuses. Essayons donc d'y voir un peu plus clair.



L'idée de force des promoteurs syndicaux de la paix du travail est que les rapports entre "partenaires sociaux" soient basés sur "la bonne foi". En 1960, Wütrich, président de la FTMH, a défini ce principe comme suit dans un rapport au congrès de la FTMH :

*"Nous avons toujours considéré que la bonne foi (en allemand "Treu und Glaube", réd.) impliquait d'une part que le partenaire conventionnel ne refuse pas à son partenaire ce qu'il est en mesure de lui accorder et d'autre part qu'il ne réclame pas de son partenaire ce que les circonstances ne lui permettent équitablement pas de réclamer."*

Cette citation illustre bien le fond de la pensée des défenseurs syndicaux de la paix du travail : l'affirmation qu'il existe une sorte de rationalité économique par-dessus les intérêts de classe et qu'il suffirait d'un peu d'honnêteté pour qu'elle surgisse comme par miracle du tumulte des rapports sociaux. Concrètement cette position signifie d'une part accorder un "droit au profit" à tous ceux qui, au lieu de travailler, ne font que gérer la rentabilité de leurs capitaux et d'autre part limiter les objectifs syndicaux à la lutte contre les "abus".

Or, les dirigeants syndicaux ne se sont pas limités aux grands principes. Pour obtenir cette fiction de "partage équitable" des richesses produites par les travailleurs, ils ont collaboré activement à la mise en place de tout un enchaînement de procédures de règlements pacifiques de

## La paix du travail : presque une loi

Contrairement à d'autres pays (par exemple la France ou l'Angleterre), la législation suisse ne reconnaît pas explicitement le droit de grève. L'utilisation de moyens de lutte n'est pas interdite mais tout de même fort restreinte.

Le Code des obligations, titre dixième, définit d'abord à l'article 322 la signification et la fonction des conventions collectives de travail pour prescrire ensuite dans l'article 323 bis aux associations signataires :

*"Chaque partie doit maintenir la paix du travail et s'abstenir en particulier de tout moyen de combat, quant aux matières réglées dans la Convention. L'obligation de maintenir la paix n'est absolue que si les parties en sont convenues expressément."* (souligné par nous).

Il vaut la peine d'essayer de comprendre cet article dans le détail. Selon la loi suisse :

\* un syndicat (ou une association patronale) peut être poursuivi devant un tribunal, s'il a signé une convention collective et engage malgré cela des luttes sur une question qui est déjà réglée, d'une manière ou d'une autre, par cette convention.

Il est tenu à cela même si sa convention collective ne contient aucune mention de la paix du travail. Dans le jargon syndicaliste on appelle cela la "paix du travail relative". Ce terme ne fait donc que donner un nom à ce qui est d'office prévu par la loi.

\* les associations signataires peuvent évidemment aller plus loin et renoncer à l'utilisation des moyens de combat même pour des questions ou litiges qui ne sont pas mentionnés par leur convention collective. Si une convention contient une telle disposition on dit que le secteur est soumis à la "paix du travail absolue".

\* dans le seul cas où elles n'ont pas signé de convention collective, les associations professionnelles sont libérées de toute obligation de paix.

On le voit, le mécanisme prévu par la loi suisse équivaut à une barrière très efficace pour la protection des intérêts capitalistes. En effet pour jouer leur rôle de "vendeurs collectifs" de la force de travail, les syndicats sont intéressés à signer des conventions collectives. Dans la mesure où une convention collective réduit les inégalités, et de ce fait la concurrence entre salariés, elle est utile aux travailleurs. En revanche un syndicat non-signataire d'une convention collective a de ce fait toujours des difficultés à être reconnu par la "base". Evidemment, pour arracher de véritables concessions au patronat, un syndicat doit pouvoir mobiliser les travailleurs pour la lutte... C'est là qu'intervient le veto légal : la loi reconnaît les syndicats, reconnaît les conventions collectives mais interdit aux syndicats signataires d'une convention de faire valoir leur force. En d'autres termes : elle interdit la lutte dans les secteurs où la classe ouvrière pourrait être plus forte parce que mieux organisée et unifiée par une convention; elle l'autorise dans les secteurs où la classe est en principe moins forte car non-organisée et dépourvue de tout instrument d'unification des conditions de salaire et de travail.

La loi enferme ainsi les travailleurs dans un dilemme absurde. Ce dilemme est d'autant plus difficile à supporter que la Suisse est un pays où la protection purement légale des conditions de travail est tout particulièrement restreinte — comparée à d'autres pays, la France par exemple — ce qui fait que les travailleurs ont tout particulièrement besoin de régler leur situation au moyen de conventions collectives.

Sachant que la classe ouvrière suisse est docile et divisée, la bourgeoisie a en effet de tout temps — mais surtout depuis 1937 — priorisé le règlement de ces questions par le "jeu" entre "partenaires sociaux". La Suisse est de ce fait un pays qui connaît un nombre particulièrement élevé de syndicats et de syndiqués et un réseau particulièrement

dense de conventions collectives, qui en plus sont d'une durée particulièrement longue...

A cause du dilemme introduit par la loi, ces structures et ces accords ont toujours deux fonctions diamétralement opposées.

Les conventions collectives ne fixent pas seulement certains "droits ouvriers", elles imposent aussi la paix du travail. Les syndicats ne forment pas seulement des lieux de réunion, d'unification, d'organisation des travailleurs pour la défense de leurs intérêts de classe, mais également, et parfois prioritairement, des structures de contrôle du respect de la paix sociale dans les rangs ouvriers. L'exemple des commissions ouvrières de la métallurgie est à ce sujet très parlant : la convention collective prévoit que ces organes doivent veiller au respect des dispositions matérielles de la convention et simultanément assurer le maintien de la paix du travail dans l'entreprise.

Si les travailleurs combatifs ont raison de réfléchir cette année tout particulièrement sur les conséquences néfastes de la signature il y a 40 ans de la première convention de paix du travail par Conrad Ilg en 1937, ils doivent également retenir la période de 1956/57 où la bourgeoisie suisse a réussi avec le soutien des organisations syndicales et représentants politiques réformistes de l'époque à inscrire les principes de la paix du travail dans la loi.

### La loi n'est pas un fétiche !

La paix du travail lie légalement les organisations syndicales; dans la majorité des cas (sauf dans l'horlogerie depuis cette année) elle ne lie pas les travailleurs eux-mêmes.

Les récentes luttes en Suisse romande ont toutes eu lieu sous le régime de la paix du travail. Sauf chez LEU en 1975, les conditions de travail des ouvriers concernés étaient dans tous les cas régies par des conventions collectives. Le litige concernait en général une question traitée explicitement par la convention. L'obligation de paix était donc légalement applicable. Dans le cas des "Bulova", "Dubied", "Matisa", la convention prescrivait même la paix absolue.

Dans la majorité des cas, ces luttes ont permis aux travailleurs de remporter des victoires au moins partielles. Dans la presque totalité des cas leur combativité a contraint leurs syndicats à les soutenir, en général y compris financièrement.

Les typos romands sont allés ce printemps un pas plus loin : ils ont arrêté le travail à Genève et à Lausanne, pour obtenir un meilleur contrat collectif. Et les patrons ont partiellement plié !

Il est clair qu'un article légal ne peut pas empêcher des travailleurs de se mettre en grève. Il peut par contre servir le patronat et la bourgeoisie pour réprimer les travailleurs, syndicalistes, sections syndicales en lutte.

Il serait idiot de vouloir nier ce risque. Les luttes récentes ont cependant montré que cette issue n'est nullement inévitable; de plus il est indéniable que les avantages obtenus par la lutte ont été dans tous les cas supérieurs à ce qu'il aurait été possible d'obtenir par une simple négociation au sommet.

Si les dirigeants syndicaux continuent de prêcher le respect de la loi et la reconduction des accords de paix, ce n'est manifestement pas en raison du danger de répression ou des risques financiers liés à toute attitude contraire; c'est parce qu'ils tiennent à la continuation d'une politique syndicale, qu'ils dirigent depuis des décennies, qui leur a procuré maints avantages (gueuletons avec les patrons, gestion de la fortune syndicale, etc., etc.) et qui est à l'origine de leur pouvoir.

Rappelons-nous que la paix du travail n'a pas été imposée par le patronat. C'est très directement...

# DE "PAIX DU TRAVAIL"

## Indicats eux-mêmes

litiges entre "partenaires sociaux" : des commissions de conciliation paritaires aux tribunaux arbitraux composés de juges "neutres", dont la décision est en général sans appel. Ce sont ces procédures et non pas des formules générales contenues dans des rapports syndicaux ou dans des articles conventionnels qui constituent la réalité pratique de la paix du travail. Elles ont pour conséquence de rallonger et compliquer systématiquement toute tentative de s'opposer à une manoeuvre patronale, ce qui favorise le découragement chez les travailleurs concernés et fait que les problèmes doivent être quasiment obligatoirement traités par des permanents syndicaux. Chaque litige est traité séparément. La complication des procédures, auxquelles les travailleurs ne sont en général pas habitués, empêche le développement de la solidarité. Mais ce qui est le plus grave : le système est sans faille. **Les organisations ouvrières ne sont jamais en situation de choix entre la lutte et les palabres.** La collaboration est imposée.

"Ce qui est regrettable, c'est que les conflits sociaux émoussent, de part et d'autre, le respect du droit et créent une animosité persistante entre les diverses classes de la société. Tout cela constitue une grosse menace pour la santé morale et matérielle de notre peuple et pour les fondements de la société. L'Etat ne saurait s'en désintéresser" (Message du Conseil fédéral sur la loi dans les fabriques, Feuille Fédérale, 1910, IV, p. 113.

C'est ainsi que s'exprimait à l'époque la commission d'experts chargée d'élaborer une nouvelle loi sur le travail.

En effet, la "paix sociale" n'est pas seulement l'affaire des "partenaires sociaux", mais l'Etat a également son mot à dire, et il existe à l'heure actuelle tout un ensemble de dispositions légales (cantonales et fédérales) garantissant que l'exploitation capitaliste se fasse avec le moins de heurts possibles. Rappelons-en les plus importantes :

\* Dispositions encore en vigueur de la loi fédérale de 1914 sur le travail, rendant obligatoire des offices permanents de conciliation et d'arbitrage.

\* **Laloi fédérale de 1949 instituant un Office fédéral de conciliation** en matière de conflits collectifs de travail, intervenant en cas de conflits dépassant les frontières cantonales.

\* En vertu de ses pleins pouvoirs, le Conseil fédéral édicta en 1940 des dispositions lui permettant d'intervenir en cas de conflits dans des domaines (bâtiment, arts et métiers, surtout) que la loi de 1914 ne couvrait pas. Cette disposition fut abrogée en 1948.

\* De plus, les **dispositions concernant la force obligatoire des contrats collectifs** (c.à d. soumission automatique de tous les travailleurs, syndiqués ou non, d'une branche aux contrats collectifs signés par les syndicats et les associations patronales quand les deux parties le demandent) prévoient que la paix du travail doit être maintenue aussi longtemps que la force obligatoire est en vigueur.

\* **Au niveau cantonal**, des offices de conciliation et d'arbitrage existent à certains endroits depuis le début du siècle (Vaud, 1909). La loi de 1914 les généralise. Depuis, ils se sont perfectionnés ; ainsi, dans le canton de Vaud, une loi de décembre 1942 (sur la prévention et le règlement des conflits collectifs) prévoit que l'office de conciliation doit être averti de tout conflit **avant son éclatement**. Si l'une des parties, responsable de son déclenchement, n'informe pas l'office en question, elle peut être passible d'une **amende allant jusqu'à 10'000 francs** (et 3 mois de prison même, suivant le cas) si des mesures de lutte sont prises pendant que l'office est saisi du cas. **Par ce biais-là, il n'y a en fait aucun moyen légal de faire la grève sans encourir des amendes...** Les typographes lausannois, à la veille de leur débrayage ce printemps, avaient d'ailleurs reçu par huissier spécial du Conseil d'Etat un rappel de cette loi !... Il est bien clair que ces menaces ne sont appliquées par l'Etat bourgeois que lorsque le rapport de force politique est très défavorable aux travailleurs — les poursuites n'ont rien donné ni contre les typographes, ni contre les grévistes de Matisa en 1976.

Au niveau fédéral également, dès que la conciliation ou l'arbitrage interviennent, les mesures de lutte sont interdites. On voit donc qu'il existe un **réseau serré de lois et d'institutions préservant la paix du travail en dehors des conventions collectives.**

Procédures, commissions, tribunaux conventionnels ou légaux forment un tout. Rompre avec la paix du travail ne signifie pas seulement s'organiser dans les entreprises pour préparer la lutte, lutter au niveau syndical pour réduire l'influence de quelques bureaucrates réactionnaires et définir des programmes syndicaux plus combatifs. Rompre avec la paix du travail signifie notamment préparer les travailleurs à se distancer résolument de toutes ces procédures. Face au pouvoir des bureaucraties syndicales, qui repose notamment sur ces procédures, il est nécessaire d'élaborer une stratégie qui permette aux travailleurs de s'orienter dans ce labyrinthe.

## Paix du travail et récession

On peut dénoncer le système de paix. On peut essayer de le combattre. Il faut cependant admettre que l'idée mystificatrice d'un "partage équitable" entre intérêts du travail et intérêts du capital a eu un réel crédit parmi de larges couches ouvrières durant la période de haute conjoncture. La principale raison en est connue : les surprofits accumulés par les capitalistes suisses leur ont permis durant les "années grasses" de concéder aux travailleurs, en contre-partie du respect de la paix du travail, des améliorations salariales sans lutte.

Depuis le début de la récession ce petit jeu est terminé. Le patronat attaque ouvertement. Lorsque la sauvegarde de ses profits implique la suppression de postes de travail, il n'hésite pas. Le mirage de l'équité a disparu.

Dans ces circonstances, au lieu de rompre la collaboration, les directions syndicales s'y accrochent comme à une bouée de sauvetage<sup>1)</sup>. Dans la FTMH la politique de paix a même été renforcée : la convention collective nationale de l'horlogerie signée ce printemps n'étend plus seulement les sanctions en cas de rupture de la paix aux syndicats, mais aussi aux individus membres du syndicat. (Il ne fait pas de doute que cette innovation vise à éviter la répétition de mouvements type Bulova ou Dubied — la FCOM a refusé d'ailleurs de la signer.)

Pour faire passer malgré tout leur fidélité aux vieux principes, certains syndicats ont initié des pseudo-mobilisations préparatoires avant les périodes de renouvellement des conventions : on "consulte" la base pour connaître ses doléances. On élabore péniblement des cahiers de revendications

qui sont souvent copieux et dans pratiquement tous les cas impossibles à faire passer sans mesures de lutte. La bureaucratie le sait pertinemment. Profitant du manque d'expérience des travailleurs, elle évite en général soigneusement d'évoquer cette contradiction. Et lorsque les choses deviennent sérieuses, lorsque les négociations commencent, le tout est repris en main par des bureaucrates chevronnés. La base n'a plus aucun espoir de pouvoir influencer de quelque manière que ce soit le déroulement des événements. Le résultat est généralement lamentable.

Certains dirigeants syndicaux invoquent à l'appui de leur fidélité à la politique de paix l'absence de volonté de lutte de la part des travailleurs. C'est un argument particulièrement grossier dans leur bouche. Après avoir été pendant 40 ans les promoteurs principaux de la démobilitation ouvrière, ils s'appuient aujourd'hui sans gêne sur cette même démobilitation pour justifier la continuation d'une politique syndicale sans aucune chance de succès.

Après avoir été incités pendant des dizaines d'années à se taire, rappelés à l'ordre chaque fois qu'ils prenaient une initiative qui s'écartait un tant soit peu de la plus stricte collaboration de classe, les travailleurs sont aujourd'hui conscients de la situation de faiblesse dans laquelle les a placés la politique officielle des syndicats. Il leur faut du temps pour abandonner leur traditionnelle passivité. Mais surtout, il leur faut de clairs objectifs partant des luttes dans l'entreprise contre le patronat, s'appuyant sur la remise en question du pouvoir bureaucratique dans les syndicats pour exiger un changement complet de politique, un fonctionnement démocratique favorisant les activités basées sur la mobilisation des travailleurs. C'est pourquoi il faut considérer...

## Pour un syndicat de combat !

comme une condition essentielle pour convaincre de larges couches de travailleurs qu'il faut renouer avec la lutte et se réapproprier leurs organes de défense. Dans cette optique, la première tâche consiste à exiger l'application d'un certain nombre de **principes simples** concernant :

1. le **contenu** des conventions collectives ;
2. la **préparation** d'une **lutte** pour le renouvellement des conventions.

Reprenons ces deux points successivement.

### \* pour quelles conventions se battre ?

Une politique conventionnelle réellement dans l'intérêt de la classe ouvrière doit :

- a) renoncer à toute déclaration en faveur de la paix du travail, qu'elle soit relative ou absolue. Une chose est de constater que la paix relative est inscrite dans la législation suisse. Une autre est d'affirmer explicitement qu'on s'y tiendra. Il faut amener les organisations ouvrières représentatives à ignorer cette loi dans la pratique.
- b) ne pas conclure de conventions collectives d'une durée supérieure à deux ans. L'instabilité économique propre au système capitaliste exige que les syndicats tentent d'assurer la plus grande permanence possible dans la capacité de mobilisation des travailleurs. En outre, aucune "conquête" sociale ou salariale dans le système capitaliste n'est épargnée par les retournements de conjoncture ni les innombrables possibilités qu'a le capital de reprendre ce qui lui a été arraché.
- c) limiter au maximum les dispositions formelles des conventions, pour donner tout le poids aux règlements précis concernant les conditions et la durée du travail, les salaires, les droits des travailleurs. Dans les dispositions formelles, il faut se limiter à l'instauration d'un organe permanent de contact entre signataires d'une convention. Les décisions d'un tel organe ne seraient applicables qu'après consultation de la base par le syndicat ; en cas de désaccord, les deux parties seraient libres d'agir à leur guise. Toute instance ou procédure d'arbitrage reposant sur la "bonne foi" des partenaires ou — plus mystificateur encore — la "neutralité" d'un juge doit être bannie de la convention collective.

### \* comment se battre ?

Il ne suffit pas de faire remplir des questionnaires et de tenir quelques assemblées de travailleurs.

La condition première à remplir est d'arriver à ce que les commissions ouvrières ou en leur absence un groupe de syndiqués actifs jouent le rôle d'organiseurs des travailleurs pour la défense de leurs intérêts face au patronat, au niveau de l'usine ou de la branche. Il est de ce fait primordial d'arriver à ce que les membres de ces instances soient réunis et soigneusement préparés pour l'accomplissement de cette tâche.

Ensuite il faut que tous les travailleurs soient toujours ouvertement et complètement informés sur le contenu précis de tout ce qui est en discussion dans les entreprises, dans toutes les sections syndicales, au sommet de l'appareil et à la base. Les délégués syndicaux doivent obligatoirement être élus par des assemblées représentatives et ils doivent être mandatés pour défendre le point de vue des entreprises

et sections syndicales qu'ils représentent. L'objet des décisions des assemblées décisionnaires doit de ce fait être clair et connu d'avance par la base. Les objets de décision doivent toujours concerner non seulement un contenu matériel (par exemple un cahier de revendications) mais aussi les mesures de contrôle de la base sur l'activité des délégués ou négociateurs syndicaux. Il faut ainsi préciser quelle est leur marge de discussion face aux patrons et à quel moment et dans quelles circonstances ils doivent soumettre leur activité au jugement de la base, qui doit avoir le droit de révoquer tout ou partie de la délégation syndicale pour les négociations.

Dans le cadre du renouvellement d'une convention collective, la préparation de la mobilisation au niveau des entreprises, des sections, de la branche, doit être telle que, au plus tard dès la première négociation avec les patrons, les travailleurs soient prêts à lancer un mouvement de grève, si leurs revendications ne sont pas acceptées. Si cette condition n'est pas remplie, il n'y a aucun espoir de victoire.

Cette liste n'est ni très complète ni très originale. A toute personne sans connaissance concrète de la vie syndicale, elle paraît banale. Le B-A-BA d'un fonctionnement collectif démocratique. Il est d'autant plus remarquable qu'aucune de ces conditions ou presque ne soit remplie dans le fonctionnement actuel des syndicats.

Cette esquisse d'une activité alternative montre clairement que les obstacles à sa réalisation se situent à la fois au niveau des directions syndicales et de la politique qu'elles imposent, au niveau des méthodes de travail et des structures organisationnelles et décisionnaires que connaissent actuellement les syndicats et au niveau de l'attitude de la base qui est en général profondément désillusionnée. Autant dire une nouvelle fois que le chemin sera long et parsemé d'embûches.

Dans l'immédiat, il faut viser deux objectifs, dans l'activité à l'intérieur ou en marge des syndicats officiels :

\* la multiplication de noyaux de travailleurs combattifs dans les entreprises significatives de chaque branche, travaillant chacun dans le but précis d'être capable d'amener les ouvriers de leur boîte à répondre aux provocations patronales par la grève et l'action directe.

\* l'utilisation de toutes les occasions pour briser la sclérose syndicale actuelle ; jamais il ne faut tomber dans le piège des dirigeants syndicaux réformistes qui ne ratent pas une occasion pour trouver dans la démobilitation ouvrière actuelle une confirmation de leur politique de collaboration de classe. Il est normal que 90 o/o des tentatives de mobilisation ou de prises de position correctes se soldent encore par des échecs. Seule une politique de harcèlement à long terme parviendra à modifier la situation.

A l'échelle des 40 ans de démobilitation, c'est la seule vision réaliste.

Faucher

1) "Le temps est venu de revenir à plus d'équité", conclut André Ghelfi, vice-président de la FTMH, à la fin d'un éditorial dénonçant l'attaque patronale et revendiquant **simultanément** des améliorations de salaire et une réduction des horaires de travail, contredisant tout ce que la bureaucratie syndicale a avancé durant le débat sur l'initiative POCH-PSA-LMR pour les 40 heures il y a un an ! (La Lutte Syndicale, 28. 9. 1977.) (réd.).

# La lutte pour le droit à l'avortement continue... POUR DE VÉRITABLES CENTRES DE CONSULTATION

En votant pour la solution du délai, nous nous prononçons aussi sur la "Planification familiale" et sur "la protection de la femme enceinte" (2ème paragraphe du texte). Il en a été peu question pendant la campagne. Quelles sont les perspectives aujourd'hui ?

## De la démagogie "sociale"

Au cours de la campagne, Caritas a investi 2 millions de francs pour "lutter contre l'interruption de la grossesse et pour l'aide à la grossesse" (envoyez quelques francs pour aider une femme à accepter l'enfant qu'elle refuse !). Le lendemain

ble" (assurance-maternité, salaire garanti pour les femmes qui accouchent, aide aux enfants maltraités...). Les divers adversaires du droit à l'avortement sont en effet d'accord pour mettre tout en oeuvre pour sauver la famille de l'effritement

geois au pouvoir dans les pays voisins ont montré la voie : ayant dû céder sur la libéralisation de l'avortement et du divorce, ils tentent de limiter les dégâts en renforçant et refermant le cercle familial au moyen d'allocations à la mère au foyer, et de primes à la re-production (taux très progressif des allocations pour de nombreux enfants) par exemple.

Les plus "progressistes", eux, se prononcent pour la PLANIFICATION FAMILIALE. Qu'en est-il ? Quelle "planification" ?

Malgré quelques tendances plus ouvertes et plus sociales, les plannings familiaux sont très loin d'être des services publics répondant aux réels besoins de la population — en particulier à ceux des femmes et des jeunes — en matière de contraception, et encore moins de sexualité. Il existe actuellement en Suisse 22 centres de planning familial (P.F.), mais leur fonctionnement, leur gestion et leur financement sont tellement diversifiés qu'il est impossible de généraliser.

Le plus souvent, ce sont des organismes semi-publics aux moyens financiers réduits, créés dans le but de "lutter contre l'avortement qui est la pire des contraceptions et de promouvoir l'information" (3)... "apporter une aide en cas de grossesse non désirée ou conflictuelle" (4). Mais souvent ils se bornent à donner l'information sans pouvoir prescrire de moyens contraceptifs, ni

en suivre les effets; ils ne pratiquent presque jamais de prévention, se limitant à traiter les dégâts; ici ouverts 2 ridicules heures par semaine, ils doivent trier les cas de détresse, là sans moyen de "publicité", ils se plaignent du peu de demandes.

L'appellation "planning familial" révèle deux aspects de cette institution. Dans le terme "planification", l'on trouve des relents malthusiens : "familles ouvrières, ne faites pas plus d'enfants que vous n'en avez les moyens (financiers ou moraux) d'élever"... (à une autre échelle cette conception a abouti à la stérilisation forcée de milliers de femmes dans les pays du tiers monde, sous prétexte de "surpopulation" !). D'autre part il s'agit bien de planifier LES FAMILLES, pour mieux les aider à survivre (certains partisans du délai n'avançaient-ils pas le droit à l'avortement comme moyen de préserver la FAMILLE ?!). Car il est bien entendu que, quel que soit le nombre d'enfants "choisis", c'est toujours la famille qui devra les élever, en assumer l'entière responsabilité dans un cadre strictement privé : au père de les entretenir en ramenant un salaire "familial", à la mère d'y consacrer sa vie...

Certes, dans certaines grandes villes, (Bâle, Lausanne, Genève), des expériences plus sociales ont lieu. Mais de l'aveu du personnel même de ces centres, ces tentatives sont le plus souvent contrées ou étouffées par

le pouvoir médical qui chapeaute les plannings au niveau local et national. C'est d'ailleurs ce même pouvoir médical qui empêche les plannings de se développer. Dans une enquête sur les P.F., M. A. Barbey avoue en effet "l'argument de la concurrence médicale est cité fréquemment. Les fondateurs des centres pensent que les médecins privés établis dans la localité craignent qu'un centre pres-

cripteur ne leur enlève des clients et cela malgré le fait que ces médecins sont souvent surchargés" (4).

Malgré toutes ces critiques, il est clair que les centres publics de consultation sont un pas en avant important par rapport à la médecine privée. Les prix y sont beaucoup plus abordables, et les jeunes s'adressent de préférence à ces organismes.

Votations fédérales du 25 septembre

## Les positions de la Fédération romande des syndicats chrétiens

OUI

à l'initiative pour une protection efficace des locataires

NON

à la solution des délais

NON

à l'augmentation des signatures pour le référendum et l'initiative

voir en page 3

Les syndicats chrétiens ont suivi (sauf la CRT) Caritas et le PDC...

## Les expériences faites en France et en Italie

montrent ce que devraient être ces centres s'ils sont développés en vue de répondre effectivement aux besoins de la population. Au lieu de se limiter à des "conseils" d'ordre technique, les "consultori" italiens réunissent les femmes pour qu'elles puissent prendre conscience ensemble de leurs problèmes et exprimer leurs propres revendications et exigences. Par exemple, la contraception ne peut être envisagée d'un strict point de vue médical, indépendamment des peurs engendrées par les tabous qui entourent la sexualité, ni indépendamment des conditions quotidiennes de vie, de travail, et de relations "conjugales" que vivent les femmes. Ainsi l'une des tâches de ces "consultori" est de rompre les rapports entre médecin (détenteur du savoir et du pouvoir) et "patient" (qui subit), de s'inscrire comme alternative à l'actuelle médecine privée où médecins et trusts pharmaceutiques ont le monopole sur notre corps et notre santé (5). Si parfois ces centres sont à l'origine des expériences encore bénéfiques et marginales, issues de mouvements de lutte, ils réussissent à s'imposer aux pouvoirs publics locaux : les "consultori" sont maintenant des organismes municipaux officiels, et ne fonctionnent de fait que là où les femmes (et autres usagers) s'y sont engagés depuis la conception, jusqu'à la gestion et au contrôle. L'initiative appartient aux femmes organisées dans les mouvements féministes au-

tonomes et dans les commissions féminines syndicales, entraînant par ce biais les organisations ouvrières à prendre position.

Aux lendemains de résultats globalement très positifs à l'initiative pour le délai, d'une campagne exceptionnellenent active et d'un débat très large sur la libéralisation de l'avortement, la lutte doit se poursuivre. Les expériences des mouvements français et italiens dans ce domaine nous y encouragent.

Mais outre l'information sexuelle, la contraception, les contrôles gynécologiques préventifs, les avortements, les préparations à l'accouchement que de tels centres doivent prendre en charge, au service des couches sociales les plus défavorisées, reste encore tout l'espace de la sexualité, de l'oppression des femmes (et des enfants) dans la société patriarcale et capitaliste : ce sont actuellement les mouvements féministes, par la création de CENTRES FEMMES, qui tentent d'approfondir les recherches et d'engager des luttes pour la remise en cause de la division sexiste de toutes les sphères de la vie sociale, économique et privée.

Asha et Edith

Prochain article sur la "protection de la maternité"

- 1) La Suisse, 28. 9. 1977.
- 2) Journal du Jura, 3. 10. 77.
- 3) La Suisse, 23. 5. 1977.
- 4) "Les Centres de Planning familial en Suisse", 1976.
- 5) Dans le prochain numéro, nous ouvrirons le dossier "les trusts et la santé".

Mon engagement personnel

Je dis NON à l'initiative des délais, mais un NON qui m'engage à agir. C'est pourquoi je suis prêt à aider et à m'engager personnellement.

Date \_\_\_\_\_ Signature \_\_\_\_\_

Nom \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_

No/Rue \_\_\_\_\_

No/Localité \_\_\_\_\_

Profession \_\_\_\_\_ Age \_\_\_\_\_

Remplissez et envoyez à v.p. le talon ci-dessus des que possible à

**CARITAS SUISSE**  
Lorenstrasse 3, 6002 Lucerne  
Nous vous en remercions.

Tel. Privé \_\_\_\_\_ atteignable des \_\_\_\_\_ h \_\_\_\_\_

Tel. Prof. \_\_\_\_\_ atteignable de \_\_\_\_\_ h \_\_\_\_\_

La "solution" de Caritas : ...on vous écrira !

du non, les parlementaires du PDC sont intervenus "par voie de motion auprès du Conseil fédéral pour exiger des mesures sociales en faveur de la famille. Il s'agit en particulier de la protection de la mère et de l'enfant" (1). L'Eglise réformée évangélique elle aussi invite ses membres à passer à une "action responsa-

qu'elle connaît. Que la famille soit une structure qui perpétue l'oppression des femmes et des enfants leur importe peu, pourvu que l'ORDRE (bourgeois) soit respecté, pourvu que "les familles" continuent à fournir à la mère patrie des travailleurs-soldats.

Rien d'original : les partis et gouvernements bour-

## La campagne avortement à Fribourg

A Fribourg, les défenseurs de l'initiative du délai avaient une tâche extrêmement difficile. Tout le monde connaît l'importance et l'emprise de l'Eglise catholique dans le canton. A cela, il faut ajouter que la grande majorité des médecins sont spécialement réactionnaires et que le plus progressiste des gynécologues vient justement de se faire licencier de l'hôpital cantonal et se voit retirer l'autorisation de pratiquer sa profession dans le canton. La situation des femmes est précaire : des écoles souvent non-mixtes avec un programme très différent de celui des garçons, une ou deux crèches pour les 55 000 habitants de l'agglomération fribourgeoise, un planning uniquement informateur dont presque personne ne connaît l'existence, et un avortement légal tous les tremblements de terre.

Malgré ce contexte défavorable, un comité (mixte) de soutien à l'initiative du délai (CSID) s'est créé début juillet sous l'impulsion du Groupe Femmes et du MLF

allemand. Outre ces deux mouvements, il a regroupé, à titre individuel, des militantes du groupe femmes du PS, deux membres du PS, une femme de l'Union pour les droits de la femme, des militants VPOD et des personnes non-organisées, ainsi que le Frauengruppe et la LMR.

Les principales activités du CSID ont été la tenue de stands hebdomadaires en ville de Fribourg accompagnés d'expositions de panneaux et de distribution de tracts, ainsi que la projection, en français et en allemand, du film "Monsieur le Docteur" à Fribourg et dans une dizaine de localités de la campagne fribourgeoise. Environ un millier de personnes ont été touchées par ces films-débats, dont 300 à la projection française de Fribourg. A la différence des meetings de "Oui à la vie" et du PDC, ces soirées étaient bien fréquentées et la discussion était portée par toute la salle. Pour un premier travail dans la campagne fribourgeoise, le résultat (pas

Annnonce parue dans La Liberté... (et ils ont renouvelé l'expérience quelques jours avant la votation...)

**Marche pénitentielle Bourguillon — Les Marches**

dans la nuit du 27 au 28 août 1977 « entre autres intentions pour les besoins d'un bon déroulement de la votation du 25.9.77 ».

21 heures : Rassemblement à la chapelle de Bourguillon, samedi 27. 8. à 4 h 30 : Arrivée aux Marches ; chemin de Croix et messe.

Renseignements : ☎ 037-24 42 72 - 22 69 74

17-389

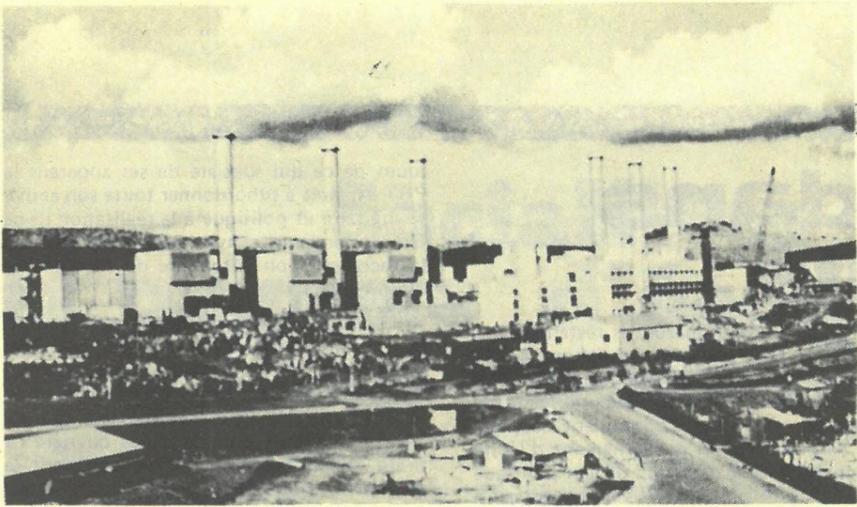
celui du vote !) est très positif.

Les deux quotidiens fribourgeois (La Liberté et les Freiburger Nachrichten) ont refusé leurs colonnes aux arguments pour le "Oui", en ne se gênant pas pour autant de matraquer leurs lecteurs par de multiples éditoriaux et articles en faveur du "Non". La liberté a même refusé une annonce payante de l'USPDA, tout comme elle l'avait déjà fait à l'encontre de la LMR aux dernières élections nationales.

Ainsi que l'on pouvait s'y

attendre, la grande majorité des votants s'est prononcée contre l'initiative (à 3 contre 1). Le pourcentage du oui était supérieur en ville de Fribourg (36 o/o) et notamment dans les quartiers ouvriers. Ce maigre résultat n'empêchera pas le CSID de continuer son travail, en axant son action sur la situation de la femme en pays fribourgeois et en appuyant les différents groupes de femmes dans leur action visant à la mise sur pied d'un centre-femmes.

correspondant Fribourg



L'usine d'enrichissement de l'uranium de Valindaba (Afrique du Sud).

# La logique du bunker

Du saut du régime sud-africain dans l'armement nucléaire à l'assassinat du leader nationaliste noir Steve Biko, l'évolution de la situation en Afrique du Sud au cours de ces derniers mois est à l'image de ce que nous avons souligné à plusieurs reprises : les soulèvements de la jeunesse noire en juin 1976 ont produit une accélération formidable du conflit, longtemps repoussé, souvent "remis" dans le sang et la répression, entre le mouvement de libération noir et le régime raciste sud-africain.

Alors que les impérialismes occidentaux poursuivent timidement leur condamnation du régime d'apartheid et la recherche d'une solution "pacifique", propre à éviter un affrontement trop "radical" dans la région, le Parti National de John Vorster multiplie ses efforts dans la perspective d'un tel affrontement : c'est la poursuite d'une répression meurtrière en vue de décapiter le mouvement de libération noir, c'est le choix de se doter d'un arsenal militaire qui lui assure la plus grande autarcie possible, c'est enfin la volonté de ressouder les rangs de la minorité raciste. C'est en d'autres termes la logique du bunker.

## L'assassinat de Steve Biko

Le lundi 12 septembre, Steve Biko, fondateur en 1969 de la SASO (South Africa Students Organisation), l'un des principaux animateurs du Mouvement de la Conscience Noire (Black Consciousness Movement), meurt en prison, "des suites d'une grève de la faim" selon la version des autorités. Trois semaines auparavant, il était arrêté, accusé d'avoir distribué des tracts "incitant la population noire à l'émeute", alors qu'il était depuis 1973 assigné à résidence.

La mort de Steve Biko, et surtout, la version qu'en ont donné les autorités, a provoqué un vaste mouvement de protestation au sein de la population noire et de la fraction progressiste de la minorité blanche. Steve Biko n'était-il pas le 29ème prisonnier politique qui, depuis juin 1976, se "suicidait" en prison ? Il est vrai qu'à chaque fois le gouvernement aura pris ses dispositions pour faire avaler sa version officielle ("chute de plusieurs étages", "glissade dans les escaliers", "noyade sous la douche", "pendaison en cellule") et rendre impossible toute enquête réelle sur ces décès.

Toutefois, et au vu de l'ampleur des protestations, il est clair que plus personne ne peut croire à la "bonne foi" du gouvernement, et en particulier du ministre de la police Kruger. Celui-ci, après avoir ironisé sur ce décès devant les membres du Parti National ("Steve Biko avait le droit démocratique, déclaratif, de faire une grève de la faim" !),

a dû autoriser une autopsie. Comment croire en effet que Biko soit décédé "naturellement" quelques jours après avoir entamé une grève de la faim ?

Les mobilisations de la population noire qui auront entouré la mort et les funérailles de Steve Biko, malgré la répression (1 500 étudiants arrêtés à l'Université de Fort Hare, par exemple, pour avoir organisé un service religieux), malgré les barrages de police visant à éviter tout rassemblement de masse, ne donnent que plus de poids à la lutte des étudiants noirs qui se poursuit, plus résolue que jamais contre le système d'éducation sud-africain. Ainsi, à Soweto d'où partirent en juin 1976 les premiers soulèvements, la ville est totalement privée d'enseignement secondaire, les lycéens ayant rejeté l'ultimatum du gouvernement pour se réinscrire, les professeurs ayant démissionné en masse. Dans les Universités de Fort Hare et de Turfloop, la situation est identique, avec pour Fort Hare la particularité d'avoir la moitié de ses effectifs en prison. Le mouvement étudiant noir aura montré depuis Soweto 76, et malgré les tentatives gouvernementales de le décapiter, une résolution extraordinaire dans son refus d'un enseignement discriminatoire. Il demeure aujourd'hui la force la plus vive du mouvement de libération noir, et tout laisse croire que les événements futurs contribueront à le renforcer.

## Le saut dans le nucléaire

Le lundi 8 août l'agence TASS informe les gouvernements occidentaux que, selon ses informations, la République sud-africaine est en train de mettre au point un armement nucléaire. On assiste à un concert de protestations, parmi lesquelles celles du ministre français des Affaires Etrangères, représentant d'une puissance directement concernée par cette information. La France n'a-t-elle pas signé un contrat de livraison, en juin 76, portant sur deux réacteurs nucléaires ? M. de Guiringaud s'en défendra naturellement en affirmant qu'une telle livraison ne permettrait en aucun cas la "confection" d'un armement nucléaire. La réalité est pourtant différente.

La République d'Afrique du Sud (RSA) possède une part importante des réserves mondiales en minerai d'uranium (3ème pays après les Etats-Unis et l'Australie en 1975 du point de vue des réserves estimées). On comprend pourquoi, dès 1945, les Etats-Unis d'abord, la Grande-Bretagne, la RFA, la France ensui-

te, se soient vivement intéressées au minerai sud-africain.

On sait par ailleurs qu'au cours de ces dernières années ces pays se sont dotés de procédés d'enrichissement de l'uranium, enrichissement nécessaire à la fabrication d'armes nucléaires, afin d'éviter le quasi-monopole en la matière des Etats-Unis et de l'URSS.

L'objectif avoué des dirigeants sud-africains fut dès lors d'utiliser ces divisions pour "monnayer" contre son uranium l'acquisition de la technologie nécessaire à la fabrication, en particulier, d'armes nucléaires. Dès 1965, le Dr Visser, l'un des dirigeants de l'Atomic Energy Board sud-africain, déclarait publiquement qu'un arsenal nucléaire sud-africain était nécessaire, non seulement pour des raisons de prestige, mais "parce que nous devons avoir ces armes pour prévenir toute agression de ces pays forts en gueule du monde afro-asiatique". Plus récemment Vorster déclarait au Newsweek : "Nous sommes seulement intéressés par les

applications pacifiques de l'énergie nucléaire. Mais nous pouvons fabriquer de l'uranium enrichi et nous avons les capacités nécessaires pour la fabrication d'armes nucléaires. Et nous n'avons pas signé le Traité de non-prolifération". On ne peut être plus clair...

Il est évident aujourd'hui que les dirigeants sud-africains ont atteint cet objectif :

— en acquérant la technologie de l'enrichissement de l'uranium dès 1970. Le procédé sud-africain, qui se prétend "original", est quasi-identique au procédé (dit par tuyère) découvert et commercialisé en RFA. Dernièrement des indiscretions ont permis de mettre en lumière l'étroite collaboration germano-sud-africaine dans ce domaine !). — en acquérant enfin, à la fin mai

76, un contrat de livraison de 2 réacteurs nucléaires par le groupe français Framatome, avec la bénédiction (les licences à l'exportation) du gouvernement français<sup>2)</sup>. Ces réacteurs permettront en particulier de produire l'énergie nécessaire (énorme) à l'enrichissement sur place de l'uranium sud-africain.

On mesure ainsi la complicité directe et profonde des trusts constructeurs de centrales nucléaires, américains et européens, dans l'escalade du régime sud-africain vers l'armement nucléaire. On imagine aussi le poids que peut représenter l'arsenal nucléaire sud-africain (prévu pour être opérationnel entre 1982 et 1985), aux côtés d'un armement "classique" déjà considérable, dans les conflits à venir.

## Des élections anticipées

En annonçant des élections anticipées pour le 30 novembre prochain, le premier ministre Vorster montre son souci de ressouder les rangs de la minorité raciste, et cette opération n'est pas sans rappeler la manœuvre électorale utilisée par le premier ministre rhodésien Ian Smith le 31 août dernier. Comme il l'a fait déjà par deux fois (en 1967 et 1970), Vorster entend ainsi, au moment qu'il choisit, faire cautionner sa politique, et en particulier faire accepter un projet de constitution qui prévoit la création de 3 parlements distincts (pour les blancs, les métis, et la population indienne !) et d'élire un président — à la de Gaulle — doté de larges pouvoirs exécutifs.

Il semble toutefois que ces élections anticipées soient aussi un indice de la faiblesse du gouvernement actuel. Si les leaders des 18 millions de Noirs exclus par cette consultation et le projet de constitution n'ont pas réagi, en revanche et sans attendre, les représentants des communautés métisses (2,3 millions) et indiennes (727 000) ont déclaré qu'une telle mascarade ne les concernait pas.

Cela n'empêchera peut-être pas Vorster et le Parti National de mettre en place sa constitution. Cela peut toutefois se révéler important à l'avenir, la dernière période étant également marquée par une radicalisation certaine des mouvements métis et indiens dans leur opposition au régime d'apartheid.

Ce sursaut nationaliste, au moment où la répression se renforce, où la minorité raciste se précipite dans cette logique du bunker, souligne à nouveau l'importance dans les mois à venir du développement du mouvement de solidarité.

9. 10. 1977, jon.

1) On lira avec profit et à ce sujet les chapitres que Paul Bernetel a consacrés à la question du nucléaire sud-africain dans son livre "Les enfants de Soweto" paru chez Stock et en vente chez Cedips (rue de la Tour 8bis - Lausanne, 5 rue Muzy - Genève).

2) Parmi les 5 groupes qui firent une soumission à l'offre sud-africaine pour la construction de ces réacteurs, se trouvait en particulier la firme Brown-Boveri, comme composante du consortium General Electric (USA) - BBC (Suisse) - Benacon (Pays-Bas).



Ntsiki Biko, la veuve de Steve Biko et ses deux enfants.

## FRANCE: la polémique PC-PS (suite de la page 12)

t-il de voir ses positions assurées sur le plan gouvernemental ? L'expérience du PC portugais, écarté de ses positions dans l'appareil d'Etat en moins de deux semaines, sans parler de l'amère expérience de 1945-1947, fait méditer plus d'un membre de l'appareil du PC. En outre, les cadres de la place du Colonel Fabien se rendent compte des problèmes qui peuvent surgir avec leur base lorsqu'ils devront co-gérer une politique d'austérité. Enfin, la direction du PC, au cours de l'actuelle campagne-débat, vise à resserrer les rangs afin de disposer d'un instrument plus efficace pour manoeuvrer dans le futur. La polémique actuelle peut aussi servir à dégager des responsabilités dans l'avenir.

Le PC a fixé haut la barre, peut-être trop haut. Le PS n'est pas prêt, ni obligé, de céder sur

l'essentiel, c'est-à-dire "de laisser la CGT s'imposer à la tête du secteur des entreprises nationalisées" (G. Martinet). Alors, il devient difficile de faire du dérapage-débat contrôlé. Le dernier Comité directeur du PS, tout en affirmant sa disponibilité pour une relance des négociations, couche sur ses positions : "dans l'ensemble on ne peut pas dire qu'il apporte des éléments nouveaux au débat" (Le Monde, 11. 10. 77). Et "L'Humanité" répond : "La réunion du Comité directeur confirme, hélas !, l'analyse de notre Comité central sur le tournant à droite opéré par le Parti socialiste" (10. 10. 77).

Mais il faut se méfier comme de la peste d'une réaction électorale face à cette crise de l'UG. Certes, il peut naître un certain désarroi parmi les travailleurs, mais cela n'implique pas une

diminution qualitative de la pression unitaire. Et une telle crise ne produit pas automatiquement un recul électoral des deux formations. Mais ce qui est beaucoup plus important, ce qui est essentiel pour l'avenir, c'est l'extraordinaire politisation parmi les travailleurs qu'a suscitée ce débat dans l'UG. Une politisation avec laquelle il faudra compter dans tous les cas de figure. Aujourd'hui on discute dans les usines et dans la rue des nationalisations, de ce qu'elles sont, de leur rôle, de la représentation des travailleurs dans l'usine, de la politique d'austérité, de l'unité des travailleurs et de l'unité des appareils politiques réformistes. Le PCG est désacralisé. Si le PC et le PS en discutent, pourquoi les travailleurs ne donneraient-ils pas leur opinion ? Voilà une première leçon décisive de cette crise.

A. UDRY, 10. 10. 1977

# Débat politique dans la clandestinité

Un an et demi après le coup d'Etat qui mit la Junte du général VIDELA au pouvoir, l'ensemble du mouvement ouvrier argentin s'accorde sur une chose tout au moins : la classe ouvrière argentine a subi une énorme défaite, qui ne peut être sous-estimée malgré les luttes partielles, les grèves ou les affrontements sporadiques qui se sont produits au cours de cette période. La contre-révolution n'a cependant pas pu accomplir tous ses objectifs, en particulier l'écrasement total du mouvement ouvrier comme ce fut le cas au Chili. De l'avis de certains militaires il faudrait pour cela faire encore 20 000 victimes. Or le prix politique à payer au moment où la campagne internationale de dénonciation de la violation des droits de l'homme en Argentine prend toujours plus d'ampleur, fait hésiter certaines fractions de l'armée.

Comme dans tous les régimes militaires, en l'absence du libre jeu des partis bourgeois, les fractions au sein de l'armée se font l'expression des secteurs divergents des classes dominantes. Il faut en effet voir derrière la lutte entre les "pinchetistes", les videlistes et les partisans de l'ouverture démocratique, la manifestation du mécontentement d'une partie de la bourgeoisie face à la politique économique menée par le régime de Videla. Grâce au recul du mouvement ouvrier, la Junte a réussi à obtenir certains succès sur le plan de la restructuration économique, tels que la baisse de 50 o/o du pouvoir d'achat des masses, la restriction brutale du budget des services sociaux et les dizaines de milliers de licenciements qui s'en suivirent, etc. Toutes ces mesures favorisent le secteur de la grande bourgeoisie financière ou latifundiste, dont l'essentiel des activités est orienté vers les exportations et qui a donc intérêt à ce que les salaires soient le plus bas possible. Ces mesures en revanche portent un tort aux petites et moyennes entreprises, qui vendent leur production sur le marché argentin et s'effraient de la réduction de moitié du pouvoir d'achat des masses. Ces affrontements interbourgeois domi-

nent aujourd'hui la scène politique et sont à l'origine des principales divergences au sein du mouvement ouvrier. A la question : comment le mouvement ouvrier peut-il profiter de ces divergences inter-bourgeoises — ou agir sur elles — pour freiner les tendances pinchetistes et se battre pour le respect des libertés démocratiques ? se dégagent deux types de réponses. D'une part ceux qui proposent de chercher à réaliser une **alliance tactique avec les secteurs de la bourgeoisie "oppositionnelle"**, comme le PC, les Montoneros ou le PRT. Et d'autre part ceux qui rejettent toute forme de collaboration de classes, mettant l'accent sur la **réorganisation syndicale et politique du mouvement ouvrier**, comme c'est le cas du Partido Socialista de los Trabajadores et du Grupo Obrero Revolucionario, respectivement section et groupe sympathisants de la Quatrième Internationale. Quant aux autres organisations telles que Poder Obrero, FAL-22, ELN-22, Orientacion Socialista ou la Tendencia Marxista Revolucionaria, elles ont été paralysées par la répression.

## Où en est le mouvement ouvrier ?

Le PC argentin n'a pas été interdit par la Junte, mais simplement suspendu. Il reste dans la période actuelle conséquent avec la politique de collaboration de classes qu'il a toujours suivie, en défendant l'aile Videliste des militaires contre les "pinchetistes". Il est soutenu dans ce sens par tous les autres PC d'Amérique Latine, dont le PC cubain. Par le fait qu'il ait pu maintenir son appareil, sa direction et son travail syndical, le PCA semble s'être notablement renforcé au cours de cette dernière période.

*Malgré la répression sanglante qui s'est abattue sur le mouvement ouvrier argentin depuis le 25 mars 1976, des tentatives de réactivation ont lieu, que reflètent les débats entre les divers courants politiques qui subsistent dans la clandestinité. Nos camarades marxistes-révolutionnaires argentins en sont partie prenante.*

Quant aux Montoneros, ils restent l'organisation la plus puissante en dehors du PC, malgré la très forte répression qui s'est abattue sur eux. Ils n'ont tiré aucune leçon de l'échec du péronisme et continuent à appeler à la formation d'un **gouvernement d'Unité Nationale**, dans la tradition de leur politique nationaliste et populiste. Ils cherchent ainsi à capitaliser les survivances du péronisme, en particulier au sein de la bureaucratie syndicale, qui pour préserver ses privilèges et sa situation d'interlocuteur privilégié de la bourgeoisie, cherche à passer des accords avec les secteurs bourgeois d'opposition. Cette même bureaucratie pourrait bien conserver une partie de son audience auprès des travailleurs en prenant l'initiative de populariser dans certains cas leurs revendications économiques face à la Junte.

L'évolution du PRT-ERP est sans doute la plus dramatique. Grâce à la résistance de la classe ouvrière argentine et grâce à l'audience qu'il avait conquise depuis le Cordobazo, le PRT a réussi sans doute à dépasser la phase la plus dure de la répression, mais au prix de la perte d'une grande partie de sa direction, de ses cadres et de son infrastructure. Il en ressort affaibli à la fois politiquement et organisationnellement, et le tournant stratégique qu'il a effectué en atteste. Sa position actuelle est en grande ligne la suivante : pour réaliser son projet fasciste la dictature est contrainte à étendre la répression aux secteurs de la bourgeoisie non fascisante; les conditions politiques existent donc pour réaliser un vaste front antifasciste autour d'un **Pacte Démocratique** qui réunirait également les secteurs de la bourgeoisie oppositionnelle. Ainsi pour sauver le maxi-

imum de ce qui subsiste de ses appareils le PRT est prêt à **subordonner toute son activité militaire et politique** à la réalisation de ce front interclassiste, hypothéquant gravement la recomposition autonome du mouvement ouvrier.

Les marxistes-révolutionnaires argentins font une analyse différente. La politique économique de la dictature a entraîné des divergences au sein de la classe dominante. Mais il s'agit là de réglemens de compte entre exploités dont la classe ouvrière ne tirera aucun profit, car c'est justement la défaite du mouvement ouvrier qui a permis à l'aile ultra-réactionnaire de la bourgeoisie d'imposer son projet économique. Le mouvement ouvrier ne pourra avoir un impact sur les affrontements interbourgeois, que s'il réussit à sortir de son état de faiblesse, de désorganisation et de dispersion actuelle. Toute politique qui aujourd'hui s'oriente vers des alliances avec des secteurs de la bourgeoisie apparaît comme opportuniste, car elle part des intérêts et de la situation des appareils et non de ceux de la résistance dans son ensemble. En ce sens le GOR et le PST mettent avant tout l'accent sur le travail de recomposition syndicale et politique de la classe ouvrière argentine, sans exclure l'unité d'action conjoncturelle, autour de problèmes précis de défense des libertés démocratiques avec des secteurs bourgeois, mais sans que de tels accords ne revêtent un caractère stratégique.

Il ne faut se faire aucune illusion, le processus de recomposition de la classe ouvrière sera long et seul un travail unitaire de longue haleine des organisations révolutionnaires autour d'un programme dirigé vers la recomposition autonome du mouvement ouvrier pour la révolution socialiste pourra permettre l'apparition d'une nouvelle direction ayant rompu avec le péronisme et le stalinisme.



## Appel suisse contre la répression en RFA

"Alarmés par les attaques répétées et systématiques contre les libertés fondamentales d'opinion, d'association et le droit à l'emploi en République Fédérale Allemande, notamment par la pratique des interdictions professionnelles "Berufsverbote"..."

"Persuadés de l'importance d'une information la plus large possible et d'une mobilisation de solidarité à l'échelon international..."

"Inquiets des conséquences de tous ordres qu'aurait le succès d'une pratique d'intimidation politique, syndicale et socio-culturelle en Allemagne occidentale..."

"Les soussignés :

\* Condamnent des méthodes tendant à faire régner un climat permanent de méfiance, de délation, d'intolérance et de conformisme pouvant mener à la liquidation pure et simple de toute opposition à un modèle de comportement social défini par un pouvoir politique;

\* Affirment leur solidarité avec les victimes (enseignants, étudiants, intellectuels, artistes, personnalités indépendantes et militants progressistes) de pratiques menant à une pression constante à l'autocensure de toute création, de toute action, de toute expression autonome;

\* Appellent à la création d'un Tribunal Russell sur la répression politique en RFA et prient la Fondation Bertrand Russell d'entreprendre le travail d'information et de recherches nécessaires."

Les personnalités suivantes ont notamment signé notre appel :

Claude Auroi, économiste, Genève; Jean-Pierre Bossy, député, Genève; Laurence Calame, comédienne, Genève; Erica Deuber-Pauli, historienne, Genève; Jacky Farine-Yfar, conseiller municipal, organisateur, Genève; Pierre Gassmann, Président du Parti Socialiste Jurassien, Delémont; Armen Godel, comédien, Genève; Simone Hauert, journaliste, La Tour-de-Peilz; René Longet, député, Genève; Adrien Mueller, avocat, Genève; Sylvie Pauli, psychologue, Renens; Roy Preiswerk, professeur, Vesenaz; Alain Tanner, cinéaste, Genève; Jacques Urbain, écrivain, Genève; Jean Ziegler, Conseiller national, Genève; René Zosso, musicien, Genève; Etienne Beuret, Roland Bietry, Thierry Brevard, Charles Kalbfuss, ainsi que 51 autres personnes à Genève, Lausanne, Yverdon, Vevey, Neuchâtel, La Chaux-de-Fonds, Le Locle, Sion, Sierre, Brigue, Fribourg, Delémont et Moutier.

Les appels continuent à nous parvenir, malgré l'arrêt de leur récolte.

P.a. Comité RFA - Case 207 - CH - 1211 GENEVE 4

## APPEL DE LA FONDATION BERTRAND RUSSEL

"De partout en Europe occidentale sont parvenus à la Fondation Bertrand Russell pour la paix des appels lui demandant une enquête internationale sur certains aspects de la vie publique en République Fédérale Allemande.

"Ces appels, caractérisés par les faits qu'ils contiennent et provenant aussi bien d'organisations que d'individus, concernent au premier chef les "décrets sur les radicaux", décrets usant de critères politiques pour priver certains citoyens de leur emploi. Ces pratiques, connues internationalement sous le nom de "Berufsverbote" (Interdictions professionnelles), s'ajoutent à d'autres accusations portant sur le non-respect des droits de l'homme. Plusieurs appels font également allusion aux implications d'une telle situation pour l'Europe de la CEE et des autres nations. De nombreux appels font état des documents légaux, statistiques ou autres, provenant du Gouvernement fédéral Allemand, et quelques-uns incluent des extraits de critiques de la police fédérale émanant de la presse, tant

conservatrice que libérale ou socialiste, en Europe occidentale et en Amérique du Nord.

"La Fondation Russell, fondée par Lord Bertrand Russell en 1963 pour favoriser le travail en faveur de la Paix, de la Justice sociale et des Droits de l'Homme, a examiné attentivement ces appels pendant plusieurs mois. Sa conclusion est que, de prime abord, des cas de répression et de harcèlement en RFA ont été institutionnalisés et que toutes ces pratiques nécessiteraient une enquête la plus approfondie possible.

"En 1966, Bertrand Russell établissait le "Tribunal International sur les crimes de guerre" au Vietnam, connu comme le "Tribunal Russell". Récemment, le second Tribunal Russell s'est tenu sur la "Répression au Brésil, au Chili et en Amérique Latine". Ces tribunaux internationaux n'ont aucun pouvoir officiel. Leur autorité morale réside en l'intégrité de leur membres et leur jugement dans les faits qui leur sont présentés.

"Beaucoup parmi les appels reçus par la Fondation Bertrand Russell demandent l'établissement d'un Tribunal Russell sur la Répression en RFA. La Fondation Russell répond positivement à cette demande et appelle l'opinion publique internationale à soutenir la création du Tribunal Russell, à établir des comités nationaux de soutien, à rassembler les fonds nécessaires et la documentation pouvant être utilisée pour la préparation des travaux du Tribunal. La Fondation souligne le fait qu'un Tribunal ne peut être institué sans que les Comités nationaux ne le soutiennent dans son travail et le financent."

B. Russell Peace Found. Ltd.  
Gamble Street  
NOTTINGHAM Ng7 4ET  
England

Traduit de l'anglais par le Comité Suisse-Romand de Soutien au Tribunal Russell RFA

Pour contacter le Comité Romand :  
Comité Russell RFA  
Case postale 207 - 1211 Genève 4

# ALLEZ-Y VOIR VOUS-MEMES !

**NYON, 9ème FESTIVAL international de CINEMA**  
du sa 15 au sa 22 octobre  
renseignements : tél. : (022) 61 41 41. 4 séances par jour : 10h., 14h., 17h., 20h.30. Documents et films d'enquête. Sujets traités : Tiers Monde : Afrique et Amérique Latine — Femmes — Troisième âge — sociologie et médecine — Artistes et artisans — religions et croyances — Sports (entre autres).

## CAMPAGNE INTERNATIONALE POUR LES ENFANTS SOUS-ALIMENTES DU CHILI

**Stands sur les marchés (matins d'octobre)**  
Lausanne (plusieurs stands) : me 19, sa 22; Nyon : sa 15; Prilly : ve 21, ve 28; Morges, Vevey, Orbe, Moudon : sa 22; Payerne : je 27; Yverdon : sa 22, sa 29. (artisanat, affiches, posters, information).

**Théâtre du Lapin Vert, Lausanne**  
du lu 17 oct. au sa 5 nov. : "Pourquoi parler de toi, Chili assassiné", de Pierre Crettol.

**Palais de Beaulieu, Lausanne**  
je 20 oct., 20h.30 : "Los Amerindios de Chile", (folklore chilien), loc. Au Centre. Aussi le sa 22 à La Chaux-de-Fonds et le je 27 à Genève.

**DELEMONT, Hôtel central**  
ve 21 oct., 20h. : film de la CFDT : "Condamnés à réussir", sur l'usine de retraitement des déchets radio-actifs à la Hague (F); suivi d'un débat sur les dangers de l'énergie nucléaire.

**Programme des ciné-clubs**  
Echallens, je 27 : "Pain et chocolat" (Brusati, Italie, 73), Yverdon, sa 29 : "Les jours de Mathieu" (Leszczynski, Pologne, 68), La Sarraz, me 26 : "L'île nue" (Shindo, Japon, 61).

**LAUSANNE**  
cinémathèque, aula du collège de Béhusy  
ve 21, 19h. : "Valparaiso - Valparaiso", de Pascal Aubier (70-71); 21h. : courts métrages de Pascal Aubier, dont "Le chant du départ" (1975).

ve 28 (soirée militaire !) : 19h. : "Fusilier Wipf", de Leopold Lindtberg (38); 21h. : "Défilé de la 1ère division" au Mont (37), "Notre armée" (39).

**Musée des Arts Décoratifs, av. Villamont 4**  
du 6 oct. au 20 nov. : "Quand il n'y a plus d'Eldorado", 230 photographies d'Amérique Latine de Luc Chessex (cf. article ci-contre).

**GENEVE**  
**Théâtre de Carouge**  
du 18 au 23 oct., ma, me, ve, sa à 20h.15, je à 19h., di à 15h. : "Travesties", de Tom Stoppard, par le CDL, mise en scène de André Steiger.

**Apéritif-théâtre, bar du théâtre de Carouge**  
du ma 18 au je 27 oct, 18h.30 : "L'autruche et Salomé", de Anne Perry-Bouquet, mise en scène de Martine Paschoud.

**Grand Café du Grütli, 16 rue du général Dufour**  
di 16 oct. : duo Torrent - Esmerode, Paulo Bellinati quintet.

du me 19 au di 23 oct., 21h. : cabaret chansons d'auteurs romands : les 19 et 20 : Pierre Chastelain, Roger Loponte; le 21 : Bernard Montangero, Yvette Théraulaz; le 22 : Pop' apocalyps, Y. Théraulaz; le 23 : Jean-Pierre Ska, Jacques de Vaal.

**Salle Patiño**  
sa 22, 20h.30, di 23, 16h.30 : Patra, danse, théâtre et musique de Bali.

je 27, ve 28, 20h.30 : Douglas Dunn (danse).  
je 20, 20h.45 : Voerke Frey Lovens Trio, free music.  
sa 29, 20h.45 : Trio Alain Guyonnet, Olivier Magnenat, Pierre Gauthier.  
ma 26, 20h.30 : cinéma : Z, de Costa Gavras.

**Maison du quartier de la Jonction**  
7 débats contradictoires sur la SANTE. (en oct, nov)  
ma 18 : influence des conditions de travail sur la santé, ve 21 : environnement, habitat et santé.

Lucie Fair

## Images politiques de l'Amérique latine

# Photos de Luc Chessex exposées à Lausanne



photo Luc Chessex

A ne pas manquer : jusqu'au 20 novembre, au Musée des arts décoratifs, avenue Villamont 4, à Lausanne, sont exposées 230 photographies de Luc Chessex, sous le titre "Quand il n'y a plus d'Eldorado". Un portrait à 230 facettes des contradictions les plus brutales des sociétés latino-américaines par l'unique moyen de l'image.

Un oeil a enregistré au cours de plusieurs années de voyages à travers le continent latino-américain ce que les photographes d'actualité ne jugent pas digne d'intérêt, ce que les touristes ne peuvent pas déchiffrer : les signes de la vie quotidienne dans tout ce qu'elle a d'écartelé, d'opprimé, d'écrasé pour ceux qui la vivent. Loin des attentions complaisantes, l'oeil de Luc Chessex a patiemment accumulé des impressions, des contacts, des rapprochements. Photographe de presse pour le gouvernement cubain, sans pouvoir intervenir sur l'utilisation des photos qu'il envoyait à l'agence, il s'est réservé un appareil pour son travail personnel : telle est l'origine de ce que Luc Chessex appelle "un essai d'interprétation socio-poétique de la réalité latino-américaine".

Misère de la paysannerie, oppression des peuples indiens, concentration tentaculaire de villes gorgées de sans-travail, poids de l'Eglise, de l'armée et de la police, chaque image parle pour elle-même tout en recoupant un de ces thèmes, composant par mosaïque un réquisitoire complet. Violence et tendresse semblent se répondre. Jamais les relations établies, même l'espace d'un

court instant, entre Chessex et les personnes dont il restitue l'image ne sont dissimulées. Et le plus souvent, au-delà des signes apparents de leurs conditions de vie, c'est par le regard capté que la réalité de l'oppression et la charge de révolte qu'elle accumule s'expriment.

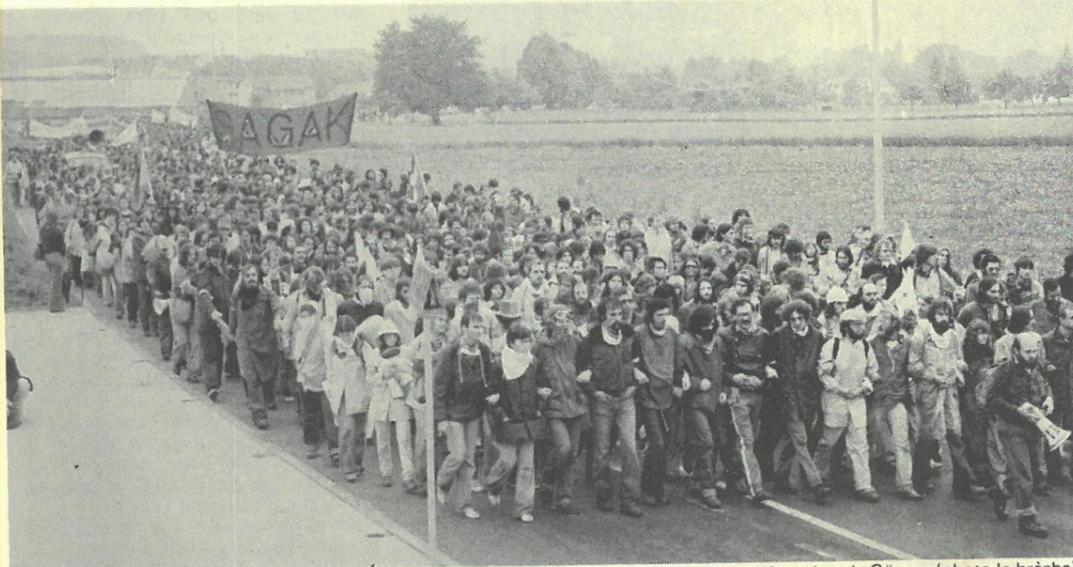
Car les images de Luc Chessex évitent les sentiers traditionnels qui fournissent des témoignages émouvants mais peu révélateurs des origines et des mécanismes de l'oppression; elles évitent aussi de reprendre les images connues du mouvement ouvrier ou des mouvements sociaux organisés qui fonctionnent comme des clins d'oeil. Allende, Péron, sauf erreur, ne figurent pas dans cette exposition, et les images du Che ou de propagande électorale sont toujours remises dans leur cadre — en somme telles que les gens photographiés les reçoivent eux-mêmes, et souvent les détournent.

Cette démarche invite à la reconstitution : un effort personnel pour établir des liens, des comparaisons, pour imaginer, puisqu'on nous fournit des images. En somme, un réservoir où puiser des motifs pour, ici en Suisse, désigner et combattre la bourgeoisie industrielle et financière — celle-là même qui publie à grands frais, comme Nestlé, des livres d'images en couleurs à la gloire de sa "contribution au développement" ! Elle qui, au Mexique, au Brésil et en Argentine avant tout, mais aussi en Colombie, au Pérou, au Chili, etc., fait consciemment oeuvre de mort et de misère.

8 octobre 1977, F. Gonseth

Dans le prochain numéro, nous publierons un entretien avec Luc Chessex.

## Anti-nucléaire Demander le retrait de l'initiative? Une fausse bataille



La manifestation de Gösgen (photo la brèche).

A l'intérieur de l'aile la plus "progressiste" du mouvement anti-nucléaire suisse, le débat va bon train. Un des points de clivage se fait autour de l'initiative populaire. Les Organisations Progressistes (POCH) lui apportent un soutien acritique : "Oui à l'initiative atomique du moment que le Conseil fédéral veut bâillonner le peuple... L'initiative atomique représente un véritable projet pour la démocratie dans la politique énergétique. Elle donne au peuple les droits qui lui reviennent". De son côté l'Organisation Communiste Drapeau Rouge estime que tous ceux qui ne demandent pas le retrait de l'initiative font partie du camp réformiste :

"En clair, ou bien nous préparons la lutte dans toute la Suisse pour imposer un moratoire, en nous appuyant sur la mobilisation populaire croissante depuis un an, ou bien nous laissons les parlementaires trancher et nous attendons de pouvoir voter une initiative et un contre-projet qui, ni l'un ni l'autre, n'expriment les objectifs pour lesquels le mouvement contre les centrales nucléaires s'est mobilisé. Si nous nous laissons entraîner sur

la pente de l'initiative, nous allons nous transformer en spectateurs impuissants d'un effondrement parlementaire qui va liquider le mouvement." (Drapeau Rouge, no 3, tract distribué lors de la manifestation de Berne).

Une première explication de notre position au sujet de l'initiative a été diffusée lors de la même manifestation du 27 août. En voici de larges extraits.

1. Le contenu de l'initiative révèle sans aucun doute des lacunes. Il faut surtout critiquer les dispositions transitoires, qui autorisent la construction et la mise en service des centrales existantes et en cours comme celles de Gösgen et Leibstadt. Mais le contenu ne joue pas un grand rôle à lui seul. Ce qui est décisif, c'est que — plus ou moins indépendamment de ce que propose le texte de l'initiative — le vote apparaîtra comme un vote pour ou contre les installations nucléaires. Le Conseil fédéral le sait parfaitement. C'est pourquoi il avance la date de l'initiative. Il voudrait provoquer le plus vite possible un plébiscite, obtenir une large légitimation "démocratique" pour la construction des centrales

nucléaires — aujourd'hui il ne l'a pas. Sur la base d'un tel plébiscite, il pourrait ensuite autoriser la construction des centrales "à coeur joie", et le mouvement anti-nucléaire aurait beaucoup de peine à justifier la poursuite d'actions comme les occupations. Pour atteindre cet objectif, le Conseil fédéral est prêt à repousser la construction de Kaiseraugst, Verbois, Graben jusqu'à la votation. Du reste, il a de bonnes raisons d'espérer une votation favorable grâce au rapport de forces politique actuel, sans compter ses multiples possibilités de manipulation à travers les mass media, la propagande.

2. Malgré cette manoeuvre du Conseil fédéral, qui essaie de prendre le mouvement anti-nucléaire à son propre piège, nous sommes contre le retrait de l'initiative. Pour trois raisons. Premièrement, parce que les forces rassemblées autour du comité d'initiative, qui font partie aussi du mouvement anti-nucléaire, ne comprendraient pas un retrait de l'initiative. Faire aujourd'hui du débat sur le retrait de l'initiative le principal débat à

l'intérieur du mouvement n'aurait pour effet que de précipiter la division. Deuxièmement, de larges couches de la population, et notamment celles qui font partie de ce mouvement, ne comprendraient pas qu'on refuse cette "voie démocratique". Même si elles pratiquent l'abstention, cela ne veut pas dire — de loin pas — qu'elles préfèrent la mobilisation et l'action directe ! En Suisse règne encore la croyance générale dans les procédés "démocratiques". Proposer uniquement l'organisation "à la base" et l'action directe sans mener l'affrontement sur le plan juridique et parlementaire revient à considérer le niveau de conscience de ces couches comme plus élevé qu'il n'est en réalité — cela ne peut conduire qu'à l'isolement à court terme. Troisièmement, il est faux de taxer d'avance une lutte autour d'une votation comme un moyen détourné, démobilisateur. On peut très bien l'utiliser pour répandre largement les arguments des opposants progressistes, mal-

gré le rapport de forces défavorable sur le plan politique, bref pour gagner de nouvelles couches de la population à la lutte anti-nucléaire. Du reste, la sensibilisation contre les centrales nucléaires est aujourd'hui si forte qu'une défaite de l'initiative n'est pas du tout certaine, même si la majorité des cantons est inatteignable. De toutes façons les résultats de la votation joueront un grand rôle. Il n'est pas du tout égal que l'initiative obtienne 30 o/o ou 45 o/o en Suisse, et par exemple une majorité dans les régions où une centrale doit être construite. Le Conseil fédéral devra en tenir compte, le mouvement anti-nucléaire pourra s'appuyer sur ces résultats pour poursuivre la lutte.

3. Le mouvement anti-nucléaire doit faire face à cette échéance. Il ne peut pas l'esquiver. Mais nous déclarons en même temps qu'il est décisif de clarifier comment cette échéance sera affrontée, comment la campagne autour de la votation sera menée. Il est absolument né-

cessaire que les limites de cette initiative, l'aspect pseudo-démocratique de la votation soient dénoncés au cours de cette campagne. Il ne faut pas non plus tomber dans le piège tendu par le Conseil fédéral en abandonnant pendant la durée de la campagne l'action directe en vue d'empêcher la construction de centrales, que ce soit au travers du moratoire de 4 ans, au travers de l'exigence de l'arrêt immédiat de chaque centrale, au travers d'actions d'occupation, ou d'actions de boycott des factures d'électricité. Et même surtout : il est d'une nécessité absolue que la lutte se poursuive après la votation, car nous ne croyons pas à cette démocratie bourgeoise, car dans la lutte contre les centrales nous ne pouvons compter que sur nos propres forces.

Dans ce sens, il faut s'opposer à l'intention du comité d'initiative de faire de la campagne avant la votation une campagne pour cet Etat et ses institutions pseudo-démocratiques."

LMR, 27 août 1977

suite de la première page

## La polémique entre socialistes et communistes en France

# Vers un dérapage incontrôlé ?

Par contre, Barre a connu un succès dans le domaine de l'inflation. En six mois, l'objectif fixé pour douze mois est atteint ! Des 500 000 chômeurs "officiels" en 1974, on passe à un million en 1976 et à 1 150 000 en juin 1977. Il faudrait y ajouter les 185 000 chômeurs partiels et tous ceux qui ne sont pas comptabilisés. Voilà de quoi susciter un fort mécontentement dans la classe ouvrière. Le gouvernement Giscard-Barre est usé politiquement. Les divisions dans le camp bourgeois sont toujours vives. La politique des organisations réformatrices a assuré la survie d'un régime de fin de règne.

La crise de l'Union de la gauche éclate dans ce contexte. Elle n'en est pas détachée, tant il est vrai que PS et PC, en cas de victoire électorale, devront faire face à la fois à une classe ouvrière combative, "attendant un profond changement", et à une crise profonde du régime capitaliste.

### DES TENSIONS DANS UN CADRE COMMUN

En octobre 1971, le PCF publie son "programme de gouvernement démocratique d'union populaire". Quelques mois avant, à Epinay, Mitterrand était devenu le "premier secrétaire" du nouveau parti socialiste. En juin 1972, le Programme commun de gouvernement (PCG) est signé. Le même mois, à Vienne, devant le parterre choisi de l'Internationale socialiste, Mitterrand explique son projet de construction d'un grand parti socialiste et déclare que de très nombreux électeurs du PC pouvaient aussi voter socialiste.

Les élections législatives de mars 73 donnent l'occasion au PS de se profiler. Elles n'annoncent cependant pas encore nettement les différences de rythme dans la croissance électorale des deux formations. Faisant suite aux élections présidentielles (mai), durant lesquelles Mitterrand est apparu comme le leader de l'Union de la gauche (UG), les élections législatives partielles de septembre 74 indiquent que le rapport de forces électorale se déplace clairement en faveur du PS. Cette tendance se confirmera au cours des diverses péripéties électorales : les cantonales de mars 76, les sept élections partielles en octobre de la même année et, enfin, les municipales de mars 1977.

Le plan de Mitterrand se réalise. Le PS devient le "premier parti de France", condition pour que son "premier secrétaire" puisse s'assurer une victoire électorale en mars 1978 et appliquer sa politique de gestion d'un pays capitaliste en crise, ce qui implique la mise en oeuvre d'une "austérité de gauche". La concrétisation de ce dessein ne va pas sans susciter des tensions avec le principal partenaire, le PC, qui, en 1972, ne prévoyait certainement pas une progression aussi massive du PS.

Le PC s'est intégré fortement dans la société capitaliste depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale. Il n'accepte donc pas facilement de faire les frais électoraux de la stratégie d'Union de la gauche. Il est aussi sensible à la combativité ouvrière ainsi qu'à l'audience de l'extrême-gauche (exprimée sur le plan électorale lors des élections municipales). Cette combinaison pourrait lui créer quelques difficultés dans ses rapports avec les travailleurs, y compris au sein de la CGT. Certes, la direction du PC est sensible aux avantages qu'elle peut recueillir de l'orientation de l'Union de la gauche. Lors des municipales, sur les 55 villes qui passent de la majorité à l'opposition, si le PS en recueille 39, le PC s'en "procure" 16. Mais le prix pour de tels gains ne peut être tel que des tensions extrêmes surgissent au sein

de la CGT (de son appareil qui doit tenir compte en outre d'une CFDT clamant sa volonté de défendre les intérêts ouvriers face à un gouvernement de l'UG), que le contrôle sur la classe s'affaiblit, que des assurances ne lui soient pas données quant à ses responsabilités dans l'appareil d'Etat en cas d'une éventuelle victoire en 78.

Dans le cadre économique défini précédemment, les projets du PS et du PC, bien que se plaçant tous deux dans les limites de l'UG, ne pouvaient que se heurter. Ce qui était difficilement prévisible, c'était l'ampleur de ces heurts avant les élections de 78.

### LE CALENDRIER D'UN DEBAT

Dès le XXIIème congrès du PC en octobre 74, le débat entre PS et PC prit une certaine acuité. Sous la direction de Jean Colpin, responsable au secrétariat du PC du secteur entreprises, le PC se lança dans une vaste opération de renforcement de son implantation dans les usines. Il ripostait à la

(salaire minimum) ne devait pas être trop fortement augmenté, que l'austérité était une nécessité, "L'Humanité" (10 mai) publiait les comptes du PCG. Ces comptes ont un petit goût de fantastique, car ils se situent dans le cadre du fonctionnement du système capitaliste avec toutes ses contraintes. Mais ils donnaient l'occasion au PC d'initier sa campagne sur une série de revendications sociales (allocations familiales, retraites, SMIG), face à un PS qui proclame sa volonté "d'être raisonnable".

Après le congrès de Nantes du PS, en juin (voir la brèche no 164-165, "Le PS sur la pente de l'austérité"), se développent parallèlement des polémiques (sur la bombe atomique, défendue par le PC comme "le seul moyen efficace de défense", sur les nationalisations, la hiérarchie des salaires) et des négociations entre les signataires du PCG. Le 14 septembre, après une réunion au sommet, Robert Fabre fait son coup de théâtre. Le pharmacien, dirigeant

qui réduit la portée de cette "petite phrase".

Le 23 septembre, la deuxième réunion des signataires aboutit à un constat de désaccord. Les négociations sont ajournées. La crise de l'UG atteint son sommet. Depuis lors, le Comité central du PC, les 5 et 6 octobre, et le Comité directeur du PS, les 8 et 9 octobre, réaffirment les options des deux formations. La crise s'installe.

### DES INTERPRETATIONS

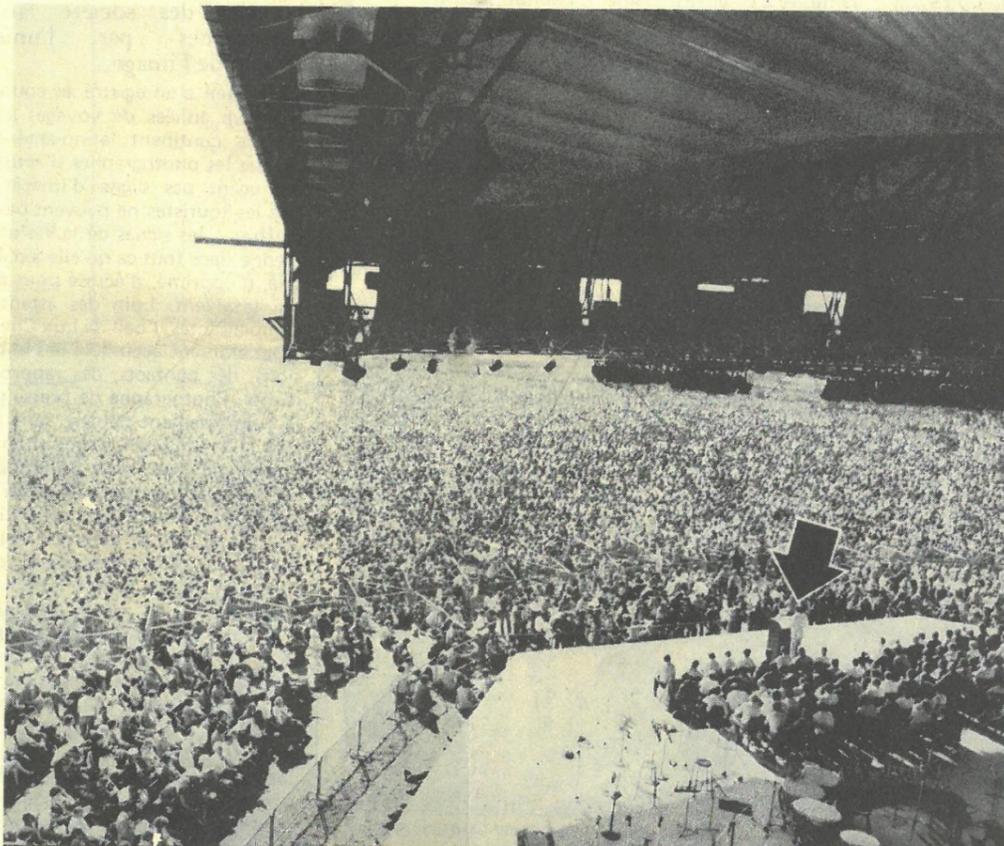
La rupture des négociations a donné lieu à de nombreuses interprétations. La première consiste à dire que Mitterrand veut appliquer la tactique de Soares et gouverner seul. Cette explication est plutôt fantaisiste. Le PS ne veut pas gouverner contre la CGT. L'instabilité gouvernementale serait trop grande. Aux yeux même de la bourgeoisie, la valeur du projet de Mitterrand réside dans sa double capacité de mettre en relief son autonomie face au PC, tout en lui faisant endosser des

fonctionnement de ce système majoritaire, au cas où il n'y aurait pas d'accord électoral entre PS et PC. Le PC en a fait l'expérience en 1958. Alors ?

Le PS doit élargir sa base électorale afin de disposer des assises nécessaires pour appliquer son projet "d'austérité de gauche". Le 28 septembre, lors de sa conférence de presse, Mitterrand affirme : "Ne faire aucune promesse qui ne puisse être tenue". A l'occasion du meeting de Brioude (Haute-Loire), il s'écrie : "Il faut que le PS grandisse, il faut qu'il soit le garant de l'Union de la gauche". Mitterrand n'affaiblit pas sa position électorale dans ce débat. Il fait des déclarations unitaires et affirme déjà que le PS se désistait partout au deuxième tour des élections en faveur du PC, si ce dernier arrive en tête. Il perd peu à gauche et gagne à droite. Il fait de plus la démonstration de son indépendance face au PC et donne les meilleurs gages à la bourgeoisie. Sur cette position, il peut dire fermement non aux revendications du PC concernant certains porte-feuilles ministériels (celui du plan) et la place de la CGT dans le futur secteur nationalisé ! Un non que le premier secrétaire camoufle sous la formule : "Ne rien faire qui puisse renforcer l'appareil centralisateur de l'Etat". Autrement dit, ne pas donner trop de postes au PC. Celui qui affirme son respect pour la Constitution bonapartiste de la 5ème République ne peut que faire montre d'hypocrisie lorsqu'il dénonce l'appareil centralisateur de l'Etat. C'est donc moins sur les filiales des groupes nationalisables ou le SMIG que le vrai débat porte, que sur les rapports entre PS et PC dans le domaine de la place de ce dernier au sein de l'appareil d'Etat.

Pour faire face à la croissance électorale du PS, le PC ne peut pas continuer à lancer des appels en faveur de l'"Union du peuple français" ou en direction des "gaullistes de progrès". Il met donc l'accent sur sa caractéristique de parti des déshérités, de parti des travailleurs pour assurer un résultat lors du premier tour des élections. Voilà l'origine de son insistance sur le SMIG, les allocations familiales, l'âge de la retraite. Il a aussi repris le thème de la diminution de l'éventail des salaires et de la représentation des travailleurs dans l'usine (délégués d'atelier). Il se garde bien de parler d'échelle mobile (ce qui serait pourtant fort important face à la poussée inflationniste qui succéderait à l'arrivée éventuelle de l'UG au gouvernement) ou de donner un calendrier précis pour la réduction du temps de travail à 35 heures.

Ensuite, le PC, en lançant le débat sur le nombre de filiales à nationaliser (il proposait la nationalisation de 1 450 et maintenant en est à 729, alors que le PS en fixe un peu plus de 200), allumait un contre-feu. Qui peut croire que le parti, qui renonce sans difficulté à nationaliser Peugeot-Citroën ou la Compagnie Française des Pétroles, qui laisse hors du champ des nationalisations quelques-uns des trusts les plus importants du pays (Michelin, BSN-Gervais-Danone de Riboud), puisse sérieusement croire que la non-nationalisation de 500 filiales fasse "qu'on laisserait le grand capital dans la place comme le loup dans la bergerie" (Marchais lors du meeting de la porte de Pantin, le 28. 9. 77) ? En réalité, le PC met en avant la question des nationalisations, pour obtenir des concessions sur les deux questions suivantes : quel rôle la CGT se verra-t-elle attribuer dans le secteur nationalisé ? quelles garanties le PC aura-



Le grand meeting de la Fête de l'Humanité en septembre 1977...

tentative, vite à bout de souffle, du PS de s'installer dans les "boîtes". Le PC se devait d'apparaître comme le parti de "ceux des usines", face à un PS, premier parti électorale de France. Après une polémique qui continue les premiers mois de l'année 75, une série de meetings communs sont organisés en avril. Jusqu'aux élections cantonales de 76, les "libertés" et les élections au Parlement européen donnent matière à un débat public entre PS et PC. Mais Marchais donne des assurances sur les libertés et prend ses distances avec les manifestations les plus rudes de la dictature bureaucratique en URSS.

En mai 1976, le PC propose une réactualisation du PCG. Mitterrand n'est pas chaud. Il se soucie bien moins du programme que des assurances qu'il peut donner aux patrons lors du forum organisé par le magazine du patronat, l'Expansion. Il craint que "s'enclenchent des mécanismes incontrôlables" lors de la réactualisation. Il est cependant difficile de la refuser. En avril 77, les négociations commencent. Un jour avant que Mitterrand, lors d'un pitoyable débat télévisé avec Barre, déclare que le SMIG

du Mouvement des radicaux de gauche (MRG) — parti bourgeois attirant, selon les sondages, 3 o/o des intentions de vote principale chez les cadres supérieurs et les agriculteurs — écarte vivement Marchais devant les caméras de télévision et déclare : "C'est à moi de parler le premier... L'actuelle réunion ausommet ne peut se poursuivre." La presse de droite ne manque pas de souligner le "courage" du dirigeant de ce parti bourgeois qui s'est fait une réputation en dénonçant les nationalisations et la "petite phrase du PCG" devant permettre aux travailleurs d'une entreprise de demander sa nationalisation. Evidemment, seul le Parlement peut le décider, ce

mesures d'austérité. Une autre chose est ce que Mitterrand peut faire après une première période de gouvernement de l'UG.

Une deuxième interprétation voit l'intervention de Moscou à l'origine de la crise. Le Kremlin voudrait la rupture de l'UG pour sauver la 5ème République et assurer le statu quo. Le PC appliquerait les ordres. Cette "explication" relève d'une vision policière de l'histoire. Cette "explication" suppose une emprise de la bureaucratie du Kremlin sur le PCF, proche, si ce n'est supérieure, à celle existant en 1939. En effet, faire opérer au PCF un tel tournant, alors qu'il a recruté sur la ligne de l'UG plus de 50 o/o de ses militants, exigerait un contrôle sur l'appareil du PC que toute la crise des rapports entre Moscou et le PC d'Europe occidentale infirme. De plus, cette interprétation sous-estime totalement les pressions au sein même de l'appareil du PC, suite à son intégration dans la société bourgeoise, en faveur d'une représentation maximale au sein du Parlement et du gouvernement. La direction du PC ne veut pas se retrouver avec une quinzaine de députés, comme l'implique le

*"Les révolutionnaires, le Programme commun et les élections en France" le 26 octobre, 20 h 30 salle des XXII cantons (gare CFF) Lausanne avec Alain Krivine*

C.A. Udry (suite page 12)